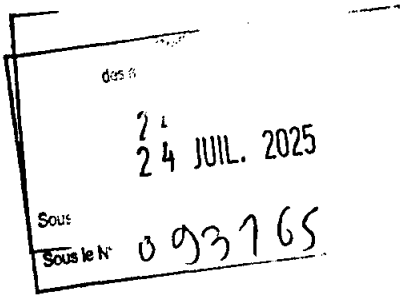
Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/07/2025 - 93165 - 1996 D 00224 - 775 680 309 - Coallia

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Paris, le 9 juillet 2025
Certifié conforme à l'original

Arnaud Richard
Directeur Général



COALLIA

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

Comptes arrêtés par le CA du 16/04/2025
approuvés par l'AG du 11/06/2025

Siège social
16-18 cour Saint-Eloi
75592 Paris cedex 12

Tél. 01 53 46 38 38
Fax 01 53 46 39 00
www.coallia.org

N° TVA intracommunautaire :
FR 75 775 680 309

SIRET n° 775 680 309 00611

NAF 9499Z

Association Loi 1901
déclarée à la Préfecture de Police
à Paris sous le n° 10 758 P

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS COALLIA AU 31 DECEMBRE 2024

BILAN ACTIF 4

BILAN PASSIF 5

COMPTE DE RESULTAT 6

COMPTE DE RESULTAT (SUITE) 7

ANNEXES 8

ANNEXE 1 – IMMOBILISATIONS 18
ANNEXE 2 – AMORTISSEMENTS 19
ANNEXE 3 – PROVISIONS ET DEPRECIATIONS 19
ANNEXE 4 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES 21
ANNEXE 5 - DETAIL DES CREANCES 22
ANNEXE 6 - DETAIL DES DISPONIBILITES 22
ANNEXE 7 - DETAIL DES FONDS PROPRES 23
ANNEXE 8 –CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS OCTROYES DANS L'EXERCICE 24
ANNEXE 9 - DETAIL DES FONDS DEDIES 24
ANNEXE 10 - DETAIL DES DETTES FINANCIERES 24
ANNEXE 11 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF 25
ANNEXE 12 - TRANSFERTS DE CHARGES ET PRODUCTION IMMOBILISÉE 26
ANNEXE 13 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS 27
ANNEXE 14 - ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL 28
ANNEXE 15 - ETAT DES ENGAGEMENTS 28
ANNEXE 16 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS 28
ANNEXE 17 - LISTE DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET ENTITES LIEES 29

Bilan Actif

BILAN ACTIF (en euros)	Montant brut	Amort. Déprec.	31/12/2024	31/12/2023
Frais d'établissement	134 076	122 057	12 019	34 602
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 440 536	3 320 567	119 969	216 580
Fonds commercial	391 673	0	391 673	391 673
Autres immobilisations incorporelles	31 854	12 287	19 567	21 091
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 998 139**	**3 454 911**	**543 228**	**663 946**
Terrains	7 243 005	0	7 243 005	7 001 107
Constructions	113 118 991	57 996 815	55 122 176	57 483 744
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 600 429	9 593 193	7 007 236	6 303 936
Autres immobilisations corporelles	58 403 623	37 821 431	20 582 192	19 239 994
Immobilisations corporelles en cours	1 461 787	0	1 461 787	1 918 642
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**196 827 835**	**105 411 439**	**91 416 396**	**91 947 423**
Participations	10 264 337	4 442 816	5 821 521	5 821 521
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	60 800	0	60 800	60 800
Prêts	164 300	0	164 300	164 300
Autres immobilisations financières	4 428 005	103 192	4 324 813	3 772 145
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**14 917 442**	**4 546 008**	**10 371 434**	**9 818 766**
ACTIF IMMOBILISE (I)	**215 743 416**	**113 412 358**	**102 331 058**	**102 430 135**
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production de biens et services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
STOCKS ET EN-COURS	**0**	**0**	**0**	**0**
Avances, acomptes versés sur commandes	2 971 599	0	2 971 599	1 150 901
Créances usagers & comptes rattachés	59 238 822	10 592 774	48 646 048	41 033 547
Autres créances	23 021 158	3 389 040	19 632 118	15 102 714
CREANCES	**85 231 579**	**13 981 814**	**71 249 765**	**57 287 162**
Valeurs mobilières de placement	111 988 803	0	111 988 803	67 780 804
Disponibilités	41 308 905	0	41 308 905	63 003 877
TRESORERIE DISPONIBLE	**153 297 708**	**0**	**153 297 708**	**130 784 681**
Charges constatées d'avance	718 219	0	718 219	456 670
ACTIF CIRCULANT (II)	**239 247 506**	**13 981 814**	**225 265 692**	**188 528 513**
Charges à répartir sur plusieurs exercices **(III)**	0	0	0	406 209
Primes de remboursement des emprunts **(IV)**	0	0	0	0
Écarts de conversion Actif **(V)**	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**454 990 922**	**127 394 172**	**327 596 749**	**291 364 857**

Bilan Passif

BILAN PASSIF (en euros)	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres complémentaires	8 757 572	8 757 572
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	**8 757 572**	**8 757 572**
Fonds propres complémentaires	2 026	2 026
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	**2 026**	**2 026**
ÉCART DE RÉÉVALUATION	**0**	**0**
Réserves des activités sous gestion propre	12 389 061	12 389 061
Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	42 162 822	35 856 397
RÉSERVES	**54 551 883**	**48 245 458**
Report à nouveau des activités sous gestion propre	28 250 969	26 613 920
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-7 003 410	-759 568
REPORT A NOUVEAU	**21 247 559**	**25 854 352**
Excédent ou déficit des activités sous gestion propre	619 512	4 003 717
Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	104 740	-2 304 082
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	**724 249**	**1 699 635**
SITUATION NETTE	**85 283 289**	**84 559 042**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	**15 006 516**	**16 213 698**
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	**1 186 628**	**1 186 628**
FONDS PROPRES (I)	**101 476 433**	**101 959 368**
Fonds reportés	0	0
Fonds dédiés	8 727 116	8 180 123
FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	**8 727 116**	**8 180 123**
Provisions pour risques	1 220 934	1 418 680
Provisions pour charges	14 452 407	17 027 023
PROVISIONS (III)	**15 673 341**	**18 445 703**
Emprunts obligataires et assimilés	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	85 748 608	49 389 528
Emprunts, dettes financières divers	4 634 524	10 040 116
DETTES FINANCIERES	**90 383 132**	**59 429 644**
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 511 047	36 001 275
Dettes fiscales et sociales	40 663 577	36 454 066
DETTES D'EXPLOITATION	**85 174 624**	**72 455 341**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 848 426	1 652 249
Autres dettes	7 909 914	8 499 537
DETTES HORS EXPLOITATION	**9 758 340**	**10 151 786**
Produits constatés d'avance	16 403 763	20 742 892
DETTES (IV)	**201 719 859**	**162 779 663**
Écarts de conversion Passif **(V)**	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**327 596 749**	**291 364 857**

Compte de résultat

(en euros)	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 222	525
Ventes de biens		
- ESSMS	81 608	4 638
- Autres activités	2 266	212 311
Ventes de prestations de services		
- ESSMS	3 252 912	4 111 688
- Autres activités	125 633 667	107 977 728
Production stockée		
- ESSMS	0	0
- Autres activités	0	0
Production immobilisée	0	0
Produits de tiers financeurs		
- Concours publics		
- ESSMS	204 512 170	192 205 937
- Autres activités	0	0
- Subventions d'exploitation	147 737 257	155 247 252
- Ressources liées à la générosité du public	0	0
- Contributions financières		
- ESSMS	2 046 014	1 212 880
- Autres activités	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	26 139 295	21 300 556
Utilisations des fonds dédiés		
- ESSMS	953 645	1 436 148
- Autres activités	0	93 590
Autres produits	1 386 043	535 730
TOTAL I	**511 746 099**	**484 338 982**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	185
Variation de stock	0	0
Achats matières premières, autres approvisionnements	624 058	1 052 505
Variations de stock de matières premières et approvisionnements	0	0
Autres achats et charges externes	244 393 215	230 650 118
Impôts, taxes et versements assimilés	5 671 379	6 974 379
Salaires et traitements	158 972 511	145 814 457
Charges sociales	68 458 639	62 363 227
Dotations aux amortissements et dépréciations		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 892 124	9 340 456
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	10 368 196	11 639 717
Dotations aux provisions	8 200 305	10 622 780
Utilisations des fonds dédiés		
- ESSMS	1 497 120	976 143
- Autres activités	0	0
Autres charges	6 637 272	6 099 550
TOTAL II	**514 714 819**	**485 533 517**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**-2 968 720**	**-1 194 535**

Compte de résultat (suite)

(en euros)	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	585	752
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	3 242 672	1 664 948
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	0	1 002
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0	262 932
TOTAL III	**3 243 257**	**1 929 634**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	2 272 651	1 882 611
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL IV	**2 272 651**	**1 882 611**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III – IV)	**970 606**	**47 023**
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**-1 998 114**	**-1 147 512**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	6 019 982	6 418 755
Sur opérations en capital	2 014 975	28 577
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	0	5 000
TOTAL V	**8 034 957**	**6 452 332**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 317 363	1 966 513
Sur opérations en capital	1 321 432	1 599 270
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 178 799	26 899
TOTAL VI	**4 817 594**	**3 592 682**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	**3 217 363**	**2 859 650**
Participations des salariés **(VII)**	0	0
Impôts sur les sociétés **(VIII)**	495 000	12 503
Total des produits (I + III + V)	**523 024 313**	**492 720 948**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**522 300 064**	**491 021 313**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**724 249**	**1 699 635**
- ESSMS	**104 740**	**-2 304 082**
- Autres activités	**619 512**	**4 003 717**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	**0**	**0**
Prestations en nature	**0**	**0**
Bénévolat	**0**	**0**
TOTAL	**0**	**0**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	**0**	**0**
Mises à disposition gratuite de biens	**0**	**0**
Prestations en nature	**0**	**0**
Personnel bénévole	**0**	**0**
TOTAL	**0**	**0**

Annexes

Coallia exerce aujourd'hui une mission d'intérêt général confiée par l'Etat et les collectivités territoriales qui s'inscrit dans le cadre de l'action sociale et médico-sociale.

Coallia (anciennement l'AFTAM jusqu'en 2012) est un groupe associatif fondé en 1962 par Stéphane Hessel qui souhaitait faciliter le retour au pays des travailleurs migrants africains et malgaches, en leur offrant une formation qualifiante. Au fur et à mesure, l'association Coallia a diversifié son action et a élargi son champ d'intervention en s'engageant dans l'accueil et l'hébergement social, l'accompagnement socio-éducatif et l'insertion à l'égard de personnes fragilisées du fait de leur situation sociale ou économique, de leur âge ou encore d'une situation de handicap, notamment des populations immigrées et réfugiées, des personnes en difficulté ou exclues, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Depuis 1992, Coallia propose des établissements médico-sociaux. Ses établissements et services, accueillent et accompagnent les personnes âgées dépendantes ou autonomes et les personnes en situation de handicap.
Aujourd'hui, Coallia regroupe plus de 4 600 salariés qui interviennent dans cinq grands secteurs d'activité, le logement accompagné, l'hébergement social, l'accompagnement social, l'intermédiation locative et le médico-social.

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés conformément :

- aux principes du plan de compte général, règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables ainsi que les modifications introduites par les règlements ultérieurs,
- au règlement ANC 2018-06 pour les règles spécifiques aux associations,
- au règlement ANC 2019-04 pour les règles spécifiques aux activités médico-sociales,

Dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les provisions comptabilisées dans les comptes annuels arrêtés ci-dessus ont uniquement vocation à prévenir un risque éventuel. **Elles ne sont nullement une reconnaissance ou une acceptation du litige provisionné.**

En application de l'article 410-2 du règlement ANC 2018-06, l'association n'a pas retenu la présentation de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat car elle n'est pas concernée par certaines opérations spécifiques, il s'agit des rubriques suivantes :
- A l'actif, les donations temporaires d'usufruit, les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, les créances reçues par legs ou donations,
- Au passif, les fonds propres statutaires, les fonds propres consomptibles, les dettes des legs ou donations,
- Au compte de résultat, les versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible, les aides financières.

Il est à noter que l'ensemble des dispositions du règlement ANC 2019-04 ont été bien appliquées.

Présentation du Résultat Effectif Global selon l'article 153-2 :

Eléments	31/12/2024	31/12/2023
Résultat comptable	**724 249**	**1 699 635**
Reprise des résultats antérieurs (ESSMS)		
Activités Hébergement social	0	0
Activités Handicap	0	0
Activités Personnes âgées	0	0
Résultat Effectif Global	**724 249**	**1 699 635**
dont résultat effectif sous gestion propre	619 512	4 003 717
dont résultat effectif sous gestion contrôlée	104 740	-2 304 082
Résultat sous contrôle de tiers financeurs n'ayant pas fait l'objet d'une notification d'affectation (report à nouveau)	**-4 325 853**	**3 378 936**

Les règles de présentation des comptes annuels ont également les caractéristiques suivantes :

- Les reprises de subvention d'investissement au compte de résultat sont constatées en produits d'exploitation sur la ligne « subvention d'exploitation ». Ces subventions constituent un mode de financement courant des activités.
- Les décisions des autorités de tarification qui s'imposent aux établissements financés peuvent s'écarter des règles comptables retenues par l'association. L'impact sur les comptes n'étant pas significatif, aucun retraitement n'est effectué pour l'établissement des comptes annuels.
- Les dotations et reprises de provision pour impôt sont présentées dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat, celles-ci n'étant considérées ne relevant ni de l'exploitation, ni de l'exceptionnel.
- Par dérogation aux principes comptables, le résultat des contrats pluriannuels n'est constaté qu'au terme du contrat pour les actions jusqu'à fin 2022 (cf. point 5.3)

Les concours publics indiqués au Compte de Résultat ont été réaffectés en totalité en ESSMS conformément à la réalité.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.1 Faits marquants au titre de l'exercice 2024 :

L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements structurants pour l'Association Coallia, traduisant une dynamique de transformation engagée depuis plusieurs exercices.

Le 20 décembre 2023, Coallia a adopté son PEA (Projet d'Entreprise Associative), PEA d'une durée de 6 ans (2024 2029). Le PEA est une démarche qui définit, sur la base de l'ambition majeure, les axes, les objectifs et les actions ayant vocation à structurer l'Association.
En janvier 2024, la Cour des comptes publiait un rapport à la suite d'un contrôle organique de Coallia effectué sur la période 2016-2021. La Cour prenait acte des efforts engagés par l'Association pour sortir de l'ornière où elle se trouvait en 2017, soulignant la capacité d'intervenir de Coallia et saluant le remaniement de sa gouvernance, de son organisation, ainsi que l'adossement à Batigère Habitats Solidaires. Reconnaissant le chemin parcouru, la Cour des comptes pointait aussi plusieurs pistes d'amélioration en formulant 9 recommandations. Ces dernières sont en cours de mise en œuvre par le Comité de direction, et scrupuleusement suivies par le Conseil d'administration.
Dans une logique de toujours plus de cohérence entre la gouvernance et la direction mais aussi plus d'efficacité et de sécurisation des pratiques, l'Association a révisé ses statuts et son règlement intérieur lors de l'Assemblée générale extraordinaire et Conseil d'administration du 19 juin 2024.
Il est à noter notamment la création d'un Comité des risques, d'une Direction juridique, d'une nouvelle organisation territoriale avec 4 directions régionales, 31 directions territoriales réunissant l'ensemble des activités sur un territoire cohérent.
Les délégations de pouvoirs ont été déployées auprès des directeurs régionaux, des directeurs territoriaux, directeurs territoriaux adjoints et directeurs d'établissement.
Le 7 février 2024, le Conseil d'administration a autorisé la fermeture de l'Ehpad d'Entrains sur Nohain et le plan de sauvegarde de l'emploi.
Enfin, plusieurs projets immobiliers ont été livrés en 2024, notamment à Montargis (pension de famille 28 logements), Essômes-la-Colinette (pension de famille 55 logements) , Rosny (Résidence sociale PTFTM 170 logements), L'Haÿ-les-Roses (résidence sociale réhabilitation 175 logements) Avignon (MECS 6 logements).

2.2 Événements postérieurs à la clôture et perspectives 2025:

L'Association est en cours d'instruction auprès de la DRIHL pour l'application d'un nouveau taux de prélèvement des frais de siège, applicable à compter du 1er janvier 2025.

Des évolutions juridiques et financières sont en cours : la promesse de vente de l'immobilier de la SA Pavillon Girardin et de la SCI L'Orangerie devrait aboutir à la liquidation de ces structures au cours de l'exercice 2025.

Une réflexion est également engagée sur l'opportunité d'une fusion entre Coallia Solidaire et Coallia Association, afin de simplifier et renforcer l'organisation du Groupe associatif.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES POSTES DE L'ACTIF

3.1. Immobilisations incorporelles

Sont comptabilisés sous cette rubrique :

- les frais de 1er établissement contenant pour la plus grande part les dépenses de mise en place des nouveaux établissements sociaux ;
- les charges de développement des systèmes informatiques de l'Association ;
- l'achat des logiciels informatiques utilisés dans l'Association ;
- les fonds commerciaux.

Nature des immobilisations	Durée
Frais d'établissement	5 ans
Frais de recherche et développement	3 ans
Logiciels	3 ans
Baux Emphytéotiques	Selon durée du bail

3.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Durée d'amortissement des composants :

COALLIA a mis en application au cours de l'année 2005, l'avis n°2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité relatif notamment aux modalités d'application de la comptabilisation par composant (résultant du règlement n°2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, modifié par le règlement n°2003-07).

Les durées d'amortissement retenues ont été déterminées par rapport à l'analyse DQE de nos bâtiments et en fonction de l'utilisation qui en est faite. Deux catégories de bâtiments ont ainsi été identifiées auxquelles correspondent deux plans d'amortissement différents.

Classe	Catégorie d'immobilisation	%	Durées gestion autorisée	Durées Siège, HSA
2115001	Terrain			
2131501	Bâtiment structure 1	57,30	40	60
2131502	Bâtiment menuiserie 2	4,40	20	25
2131503	Bâtiment plomberie 3	17,60	20	22
2131504	Bâtiment électricité 4	8,40	20	25
2131505	Bâtiment ascenseur 5	1,50	20	20
2131506	Bâtiment étanchéité 6	1,70	12	18
2131507	Bâtiment façade 7	2,90	12	15
2131508	Bâtiment sol 8	2,20	20	20
2131509	Bâtiment peinture 9	4,00	6	10
2131510	Bâtiment complet 10		42	60

Autres immobilisations :

Nature des immobilisations	Durée
Installations et agencements	de 8 à 15 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	de 3 à 10 ans

Conformément au principe comptable de prudence, lorsque la valeur nette comptable d'un bien est supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation est constatée. Au 31 décembre 2024, aucune dépréciation n'a été constatée.

3.3. Immobilisations financières

Les titres immobilisés ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, augmentés des frais engagés pour leur acquisition.

3.4. Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le détail des créances est présenté à l'annexe 5.

a) Activités Habitat Social Adapté et intermédiation locative hors SOLIBAIL

Les créances sur résidents ont fait l'objet d'une analyse d'antériorité, d'un lettrage et ont fait l'objet d'une dépréciation selon un pourcentage croissant en fonction de leur statut et de leur ancienneté, soit :

- pour les résidents sortis : 100 % de dépréciation
- pour les résidents présents :
 - 100 % de la totalité des créances dès lors qu'une partie au moins est supérieure à un an
 - 50 % pour les créances dont l'ancienneté est comprise entre 6 mois et 1 an
 - 25 % pour les créances ayant entre 3 et 6 mois d'ancienneté.

Les dépréciations sont évaluées à 7 505 K€ à la clôture, soit une diminution 1 868 k€ par rapport à 2023.

Les pertes sont comptabilisées suivant la décision de la direction générale et après analyse des créances sur trois critères :

- Le montant de la créance (montant inférieur à 500 €),
- L'impossibilité d'une procédure contentieuse (insolvabilité, départ sans laisser d'adresse, décès etc...)
- L'avancement de la procédure contentieuse (terminé ou en cours).

Par ailleurs, dans une logique de rationalisation, il a été acté en 2021 du passage en pertes et profits selon les critères suivants :

- Toute créance ou dette supérieure à 5 ans n'a plus lieu d'être (application du principe de prescription).
- Les montants compris entre -100€ et 100 € pour les créances inférieures à 5 ans.

Pour l'intermédiation locative « SOLIBAIL », les pertes sont constatées en charges après accord du financeur.

b) Subventions publiques :

Cette rubrique recouvre :

a. les créances sur les subventions d'exploitation,
b. les créances relatives aux subventions d'investissement comptabilisées pour leur valeur totale dès leur notification d'attribution, indépendamment des modalités de déblocage et de versement.

La provision pour risques de 160K € comptabilisée en 2023 a été reprise en totalité sur l'exercice 2024. Pas de nouvelles provisions.

Les créances financeurs et usagers ne répondent pas aux mêmes contraintes de recouvrement et font l'objet à la clôture de l'exercice d'une provision dépréciation en fonction de l'ancienneté selon les règles suivantes :

- Provision à 100 % du solde des créances usagers supérieures à un an.
- Provision à 100 % du solde des créances financeurs supérieures à 4 ans.

Les dépréciations s'élèvent à 1 565 K€ au 31/12/2024.

c) Autres créances d'exploitation

Les autres créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La dépréciation qui est comptabilisée pour 1 210 K€, concerne principalement les créances suivantes :

- Paies négative pour 759 K€
- Créance ADEF pour 360 K€

d) Provisions pour Dépréciation de Créances

À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Association a modifié la méthode de calcul de la provision pour dépréciation des créances financeurs, ainsi que le passage en perte et profits des créances résidents pour les établissements Médico-Sociaux.

Jusqu'à l'exercice précédent, les provisions des créances des tiers financeurs étaient déterminées sur la base d'une analyse par résident, et le passage en perte et profits des créances des résidents sortis depuis plus de 5 ans.

Désormais, la méthode de calcul se fait par tiers financeur et non par résident. Cette méthode permet une appréciation plus fine et plus systématique du risque de non-recouvrement, conforme aux pratiques du secteur.

Ce changement vise à améliorer la fiabilité et la comparabilité des comptes toutes activités confondues, conformément au principe de meilleure information conformément à l'article 120-4 du PCG.
L'impact de ce changement sur les comptes de l'exercice est une diminution de la provision pour dépréciation des créances de 8 117 €, et une augmentation des pertes et profits de 74 674 € soit une diminution du résultat net de 66 557 €.

e) Provisions pour dépréciation du compte courant COALLIA SOLIDAIRE

Une provision pour dépréciation du compte courant de COALLIA SOLIDAIRE a été constituée pour couvrir le risque de non recouvrement pour un montant de 2 179 K€.

3.5. Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire communiquée par les établissements financiers teneurs de comptes est inférieure à la valeur comptable.

COALLIA n'a pas souscrit à des produits de placement complexe ou structuré.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES FONDS PROPRES

4.1. Fonds propres

Les fonds propres *sans droit de reprise* de l'association COALLIA sont constitués essentiellement des apports initiaux et des fonds issus des fusions de différentes entités ou des reprises d'établissement.

4.2. Réserves réglementées des activités sous gestion contrôlées

Les réserves réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces réserves sont constituées par affectation des excédents réalisés par les établissements et destinées à renforcer les fonds associatifs. Les conditions de reprise de ces réserves dépendent de leur nature. Elles doivent être restituées en cas de fermeture définitive de l'établissement. En cours d'activité, les reprises ne peuvent être constatées que lors de l'affectation du résultat décidée par l'autorité de tarification.

Les excédents destinés à la couverture du besoin en fonds de roulement, dits « réserve de trésorerie » sont destinés à assurer une trésorerie suffisante pour faire face aux décalages de règlement. Elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le besoin en fonds de roulement est déjà suffisamment couvert.

La réserve de compensation des déficits permet à un établissement de conserver les excédents réalisés. Les déficits futurs sont imputés sur cette réserve par décision des tiers financeurs.

La réserve de compensation des amortissements constate la partie d'un excédent affecté au financement d'immobilisations identifiées. Elle est reprise par l'affectation, en N+1, de la quote-part des amortissements des biens concernés.

Le compte de réserve « Excédents affectés à l'investissement » enregistre les affectations d'excédents réalisés par des établissements et affectés par le financeur au financement des investissements, l'objectif étant de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ces affectations ne ciblent pas des investissements particuliers. L'association a la charge financière des investissements réalisés. Ces sommes ne sont pas reprises en cours d'activité.

4.3. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces provisions sont constituées à la demande ou avec l'accord du financeur. Les éventuelles reprises sont à la discrétion du financeur ou prévues dans la réglementation.

La provision destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement est, en général, constituée lors de la création d'un établissement. Comme la réserve de trésorerie, elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le BFR est suffisamment couvert.

La provision « réserves des plus-values nettes d'actif » enregistre les plus-values sur cessions d'immobilisations, ce qui permet de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ce compte est repris en cas de moins-values.

Quand des excédents affectés aux investissements par les tiers financeurs sont assortis d'une demande reprise en résultat, ces montants sont comptabilisés :

- soit en fonds dédies à l'investissement, si l'accord du financeur est obtenu avant la clôture ;
- soit en subventions d'investissement, si l'accord est obtenu après la clôture des comptes.

4.4. Subventions d'investissements

Ces subventions sont attribuées par des collectivités publiques et des instances européennes.

L'annexe (tableau n° 9) fournit une ventilation des subventions d'investissements en fonction de l'état d'avancement des opérations qu'elles financent :

- Subventions pour établissements en cours de réhabilitation
- Subventions pour sites en exploitation.

Elles sont comptabilisées dès leur attribution, sous réserve de l'absence de conditions résolutoires. Le suivi comptable des subventions, en fonction de l'avancement des projets, est assuré par l'utilisation d'un tableau de bord commun à tous les services concernés. Lors de la mise en service, la subvention est rattachée aux immobilisations ainsi financées afin de déterminer le montant à reprendre au compte de résultat, en tenant compte des différents composants, si nécessaire. Pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les règles spécifiques, qui peuvent être imposées par les autorités de tarification, sont appliquées.

4.5. Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Ce poste présente les résultats des exercices précédents soumis à l'approbation et à l'affectation par des tiers financeurs. Il s'agit :

- Des résultats en instance d'affectation, par le tiers financeur,
- Des résultats qui seront repris au cours d'un exercice ultérieur, conformément à la décision du tiers financeur.

Ce poste inclut également :

- Les dépenses refusées par les autorités de tarification et les dépenses qui ne leur sont pas opposables à la clôture de l'exercice
- Les crédits non reconductibles pour les indemnités de départ à la retraite non utilisés à la clôture de l'exercice

Sont concernés les établissements et services sociaux et médico-sociaux qui relèvent de la procédure budgétaire annuelle prévue dans le Code de l'action sociale et des familles.

Dans tous les cas dans l'attente du retour des financeurs, les résultats sont considérés comme n'étant pas acquis à l'association par prudence. Le risque de reversement d'un excédent n'étant qu'éventuel, aucune provision n'est constatée.

Les informations transmises aux financeurs sous forme de compte administratif sont issues des comptes de l'association.

4.6. Report à nouveau des activités sous gestion propre

Outre le report à nouveau résultant de l'affectation du résultat des activités de sa gestion propre, ce poste inclut :

- Les dépenses refusées par les tiers financeurs,
- Les excédents des activités subventionnées en attente

S'agissant des activités subventionnées :

- En l'absence de demande de financements complémentaires les reliquats négatifs sont considérés comme des pertes définitives des activités de la gestion propre, constatées en report à nouveau individualisé par établissement.
- S'agissant des reliquats positifs constatés à la clôture de l'exercice, s'il existe un indice de reversement de ce reliquat une provision pour risque de reversement est constituée à la clôture de l'exercice. A défaut, le résultat est constaté à la clôture de l'exercice puis comptabilisé au cours de l'exercice suivant dans un compte de report à nouveau temporaire des activités de la gestion propre, identifié par établissement et par millésime.

 Par la suite, dès la survenance d'un indice de reversement une provision pour risque est constatée au cours de l'exercice de cet évènement.

 En l'absence de tout reversement au 31 décembre du 3ème exercice suivant la réalisation du reliquat positif, celui-ci est définitivement constaté dans le compte report à nouveau des activités de la gestion propre, individualisé par établissement.

Aucune provision pour risque de reversement n'est constatée à ce titre à la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les reliquats positifs en attente de traitement s'élèvent par échéance à :

- 31 décembre 2025 (Subventions excédentaires de 2022) : 27 677 031 €
- 31 décembre 2026 (Subventions excédentaires de 2023) : 15 557 462 €

Les informations transmises aux financeurs sous forme de compte rendu financier sont issues des comptes de l'association.

4.7. Résultats de l'exercice

Le résultat comptable de l'exercice est composite et présenté sur deux lignes :

- Résultat COALLIA qui regroupe le résultat des activités définitivement acquis à COALLIA, activités en gestion propre, et le résultat des activités subventionnées
- Résultat de l'exercice des établissements autorisés qui doivent respecter les dispositions budgétaires du code de l'action sociale et des familles.

5. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES AUTRES POSTES DU PASSIF

5.1. La provision pour engagements de retraite et médaille du travail

Les engagements sont valorisés comme les années antérieures de façon partielle, avec les hypothèses suivantes :

Hypothèses indemnités de départ à la retraite et médaille du travail	IFC	MDT	Rappel 2023
Le taux d'actualisation	3,40%	3,40%	3,20%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2,00%	2,00%	2,10%
Taux de revalorisation des gratifications d'ancienneté	1,50%	1,50%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%	3,00%
Départ à l'initiative du salarié	X	X	X
Taux des charges patronales cadre	52,10%	52,10%	54,67%
Taux des charges patronales non cadre à	42,00%	42,00%	42,30%
Turn over (moyenne des tables par tranche d'âge)	7,60%	7,60%	7,60%
Table de mortalité INSEE	2018-2020	2018-2020	2017-2019
Age de départ à la retraite cadre	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite cadre si né avant 01/01/1970	64 ans	64 ans	64 ans
Age de départ à la retraite non cadre	65 ans	65 ans	65 ans
Age de départ à la retraite non cadre si né avant le 01/01/1970	62 ans	62 ans	62 ans
Ancienneté nécessaire pour le versement de la prime	0,00	0,00	0,00

*Le taux de turn-over moyen par tranche d'âge a été calculé à partir du rapport de l'actuaire selon la table figurant à la page 5 du rapport.

Compte tenu de ces hypothèses, la totalité des engagements, en valeur brute s'élève à :

Totalité des engagements	IFC	MDT
HSA- SIEGE-FORMATION et activités subventionnées	4 772 710	126 161
HEBERGEMENT SOCIAL- MEDICO SOCIAL	6 745 743	326 887
Total 2024 COALLIA	11 518 453	453 048

La provision est déterminée en tenant compte d'un étalement des variations des hypothèses actuarielles sur la durée moyenne probable de présence des salariés avant leur départ à la retraite : méthode du corridor.

La provision n'est pas comptabilisée pour les activités hébergement social - médico-sociales, en gestion contrôlée. Cette dépense opposable aux financeurs est financée l'année du départ à la retraite. Le montant non provisionné s'élève à 4 729 K€. Les versements d'avance qui ont pu être accordés sont comptabilisés en fonds dédiés.

Les montants comptabilisés en provisions s'élèvent à :

	IFC	MDT
HSA - SIEGE – FORMATION, activités subventionnées	4 195 693	126 161
Activités hébergement social - médico-sociales, gestion autorisée Financements obtenus (en fonds dédiés)	1 242 463	326 887

Synthèse Indemnités de fin de carrière :

Au 31 décembre 2024	Engagement comptabilisé	Engagement non comptabilisé (ESMS)	Engagement Total
Valeur des engagements	5 999 287	5 519 166	11 518 453
Pertes et gains actuariels restant à amortir	561 131	790 571	1 351 702
Engagement à comptabiliser	5 438 156	4 728 595	10 166 751

5.2. Fonds dédiés

Les sommes inscrites en fonds dédiés portent sur la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être engagée à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, ou à des dons et legs reçus. Sont concernées, en particulier :

- Les subventions et les crédits non reconductibles attribués, soit pour des actions qui n'ont été que partiellement mises en œuvre, soit pour de nouvelles activités.
 Les fonds dédiés de plus de 2 ans concernent des projets toujours en cours et s'élèvent à 3 307 K€, à la clôture de l'exercice.

- Les contributions financières affectées à des investissements, généralement en provenance de caisses de retraite, les crédits non reconductibles attribués par les autorités de tarification, au budget ou par décision modificative, au financement d'immobilisations. Ils peuvent être également affectés, lors d'une sous-consommation des dotations aux amortissements quand d'importants projets d'investissements sont prévus. Ils sont repris au compte de résultat au rythme des dotations aux amortissements des biens financés par ces crédits.

5.3. Produits Constatés d'Avance

En complément des habituels Produits constatés d'avance, le résultat des marchés pluriannuels SPADA au titre de 2022 a été constaté pour 5,0 M€. Ces PCA ont été maintenus en totalité sur l'exercice 2023, et repris en totalité sur l'exercice 2024 pour 5,0 M€.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Rémunération des Dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement associatif, nous portons à connaissance l'information suivante :

- Les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2024 à 504 K€.

6.2. Rémunération des Commissaires aux Comptes

Conformément à l'article R.123-198-9° du code du commerce :

- Le montant des honoraires des commissaires aux comptes, perçus ou à percevoir au titre de l'exercice 2024 s'élève à la somme de 403 K€ HT.

7. 6.3. Effectifs salariés

Evolution des ETP Moyen				Evolution des effectifs au 31 décembre			
Activités	2022	2023	2024	Activités	2022	2023	2024
Fonctions Support	241	246	279	Fonctions Support	244	269	305
HS	2 023	2 245	2 300	HS	2 085	2 518	2 415
HSA	527	528	536	HSA	533	540	552
Médico-Social	1 210	1 265	1 379	Médico-Social	1 322	1 399	1 573
Prom Soc-Acc Soc	302	305	305	Prom Soc-Acc Soc	308	312	313
Total Général	**4 303**	**4 588**	**4 799**		**4 492**	**5 038**	**5 158**

6.4. Contributions Volontaires en Nature

Le montant des contributions volontaires en nature est nul sur l'exercice 2024.

ANNEXE 1 – IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute	Augmentation		Diminution	Virement	Valeur brute
	Début d'exercice	Reprises activités	Acquisitions	Cessions, mises HS	Poste à poste	Fin d'exercice
Frais d'établissement	134 076	0	0	0	0	134 076
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 402 624	0	51 539	-13 627	0	3 440 536
Fonds commercial	391 673	0	0	0	0	391 673
Autres immobilisations incorporelles	31 854	0	0	0	0	31 854
- Baux emphytéotiques	*31 854*	*0*	*0*	*0*	*0*	*31 854*
- Autres immobilisations incorporelles	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 960 227**	**0**	**51 539**	**-13 627**	**0**	**3 998 139**
Terrains	7 001 107	0	428 036	-214 062	27 924	7 243 005
Constructions	113 554 748	0	1 258 323	-1 785 949	91 869	113 118 991
- Constructions sur sols propres	*113 554 748*	*0*	*1 258 323*	*-1 785 949*	*91 869*	*113 118 991*
- Gros Entretien sur constructions	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Installations techniq., matériel et outillage industriels	15 183 505	0	2 595 462	-1 209 747	31 209	16 600 429
Autres immobilisations corporelles	53 763 955	0	5 195 029	-1 916 116	1 360 755	58 403 623
- Instal. générales, agencements aménag. divers	*27 732 094*	*0*	*2 284 808*	*-710 953*	*1 059 730*	*30 365 679*
- Matériel de transport	*1 949 819*	*0*	*164 716*	*-248 598*	*0*	*1 865 937*
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	*5 659 396*	*0*	*670 190*	*-356 702*	*281 627*	*6 254 511*
- Mobilier d'exploitation	*18 356 468*	*0*	*2 075 315*	*-597 881*	*19 398*	*19 853 300*
- Cheptel, plantations pérennes	*66 178*	*0*	*0*	*-1 982*	*0*	*64 196*
Immobilisations corporelles en cours	1 918 642	0	1 057 030	-2 129	-1 511 756	1 461 787
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**191 421 957**	**0**	**10 533 880**	**-5 128 003**	**0**	**196 827 835**
						0
Participations	10 264 337	0	0	0	0	10 264 337
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	60 800					60 800
Prêts	164 300	0	0	0	0	164 300
Autres immobilisations financières	3 881 536	0	723 080	-176 610	0	4 428 005
- Dépôts et cautionnements	*3 796 030*	*0*	*723 080*	*-176 610*	*0*	*4 342 499*
- Autres immobilisations financières	*85 506*	*0*	*0*	*0*	*0*	*85 506*
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**14 370 973**	**0**	**723 080**	**-176 610**	**0**	**14 917 442**
TOTAL	**209 753 157**	**0**	**11 308 498**	**-5 318 240**	**0**	**215 743 416**

ANNEXE 2 – AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant Début d'exercice	Augmentation Reclassement	Augmentation Dotation	Diminution Cessions, mises HS	Montant Fin d'exercice
Frais d'établissement	99 474	0	22 583	0	122 057
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 186 044	0	146 036	-11 513	3 320 567
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	10 763	0	1 524	0	12 287
- Baux emphytéotiques	*10 763*	*0*	*1 524*	*0*	*12 287*
- Autres immobilisations incorporelles	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 296 281**	**0**	**170 143**	**-11 513**	**3 454 911**
Aménagement terrains	0	0	0	0	0
Constructions	56 071 004	0	3 027 211	-1 100 950	57 996 815
- Constructions sur sols propres	*56 071 004*	*0*	*3 013 382*	*-1 100 950*	*57 983 436*
- Gros Entretien sur constructions	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	*0*	*0*	*13 379*	*0*	*13 379*
Installations techniq., matériel et outillage industriels	8 879 569	-2 715	1 722 802	-1 006 463	9 593 193
Autres immobilisations corporelles	34 523 961	2 715	4 988 926	-1 694 171	37 821 431
- Instal.générales, agencements aménag. divers	*18 124 210*	*0*	*2 188 842*	*-625 625*	*19 687 427*
- Matériel de transport	*1 246 383*	*0*	*233 866*	*-216 969*	*1 263 280*
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	*4 144 249*	*0*	*890 299*	*-338 640*	*4 695 908*
- Mobilier d'exploitation	*10 946 385*	*2 715*	*1 674 797*	*-510 955*	*12 112 942*
- Cheptel, plantations pérennes	*62 734*	*0*	*1 122*	*-1 982*	*61 874*
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**99 474 534**	**0**	**9 738 489**	**-3 801 584**	**105 411 439**
TOTAL	**102 770 815**	**0**	**9 908 632**	**-3 813 097**	**108 866 350**

ANNEXE 3 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

NATURE DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Montant Début d'exercice	Reprises d'activités	Dotations	Reprises	Reclassements	Montant Fin d'exercice
Provisions pour trésorerie	225 595	0	0	0	0	225 595
Provisions pour investissement	0	0	0	0	0	0
Provisions sur plus-values de cession d'actifs	961 033	0	0	0	0	961 033
PROVISIONS REGLEMENTEES	**1 186 628**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 186 628**
Provisions pour contentieux personnel	1 258 752	0	1 115 763	-1 153 581	0	1 220 934
Provisions pour contentieux clients	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	159 928	0	0	-159 928	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES	**1 418 680**	**0**	**1 115 763**	**-1 313 509**	**0**	**1 220 934**
Provisions pour indemnités de fin de carrière	5 697 002	0	5 438 156	-5 697 002	0	5 438 156
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien et réparations	0	0	0	0	0	0
Provisions pour matériel	0	0	0	0	0	0
Provisions pour passage CCN51	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	11 330 021	0	1 211 202	-3 526 972	0	9 014 251
PROVISIONS POUR CHARGES	**17 027 023**	**0**	**6 649 358**	**-9 223 974**	**0**	**14 452 407**
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	4 552 207	0	0	-6 199	0	4 546 008
- Titres de participation et créances rattachées	*4 442 816*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 442 816*
- Autres titres immobilisés	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- Prêts	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- Autres immobilisations financières	*109 391*	*0*	*0*	*-6 199*	*0*	*103 192*
DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES	**4 552 207**	**0**	**0**	**-6 199**	**0**	**4 546 008**
Stocks	0	0	0	0	0	0
Créances sur usagers	11 377 874	0	10 103 995	-10 889 095	0	10 592 774
Autres créances	2 264 467	0	2 009 666	-885 093	0	3 389 040
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	0
DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	**13 642 341**	**0**	**12 113 661**	**-11 774 188**	**0**	**13 981 814**
TOTAL	**37 826 879**	**0**	**19 878 782**	**-22 317 870**	**0**	**35 387 791**

ANNEXE 4 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	164 300		164 300
Autres titres immobilisés	60 800	0	60 800
Autres immobilisations financières	4 428 005	0	4 428 005
- Dépôts et cautionnements	*4 342 499*	*0*	*4 342 499*
- Autres immobilisations financières	*85 506*	*0*	*85 506*
ACTIF IMMOBILISE	**4 653 105**	**0**	**4 653 105**
Avances et acomptes versés	2 971 599	2 971 599	0
Autres créances usagers, et comptes rattachés	59 238 822	59 238 822	0
Personnel, et comptes rattachés	1 716 447	1 716 447	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	627 590	627 590	0
Créances sur subventions (État et collectivités)	1 279 735	1 279 735	0
État, impôts et taxes, et comptes rattachés	9 112 827	9 112 827	0
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	5 235 027	0	5 235 027
Débiteurs divers, et comptes rattachés	5 049 532	5 049 532	0
Charges constatées d'avance	718 219	718 219	0
ACTIF CIRCULANT	**85 949 798**	**80 714 771**	**5 235 027**
TOTAL	**90 602 903**	**80 714 771**	**9 888 132**

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts auprès établissements de crédit	80 979 671	47 023 196	13 699 375	20 257 100
Emprunts, dettes financières divers	9 403 462	531 277	6 654 834	2 217 351
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	0	0	0	0
DETTES FINANCIERES (détail cf. annexe 12)	**90 383 133**	**47 554 473**	**20 354 209**	**22 474 451**
Avances et acomptes reçus	0	0	0	0
Fournisseurs d'exploitation, et comptes rattachés	44 511 047	44 511 047	0	0
Personnel, et comptes rattachés	13 895 837	13 895 837	0	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	22 745 220	22 745 220	0	0
Impôt sur les bénéfices	495 000	495 000	0	0
TVA, et comptes rattachés	152 123	152 123	0	0
Autres impôts et taxes, et comptes rattachés	3 375 397	3 375 397	0	0
DETTES D'EXPLOITATION	**85 174 624**	**85 174 624**	**0**	**0**
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	1 848 426	1 848 426	0	0
Créditeurs divers, et comptes rattachés	7 909 914	7 909 914	0	0
DETTES HORS EXPLOITATION	**9 758 340**	**9 758 340**	**0**	**0**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**16 403 763**	**16 403 763**	**0**	**0**
TOTAL	**201 719 860**	**158 891 200**	**20 354 209**	**22 474 451**

ANNEXE 5 - DETAIL DES CREANCES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS	**2 971 599**	**0**	**2 971 599**
Clients HSA	19 527 497	8 174 611	11 352 886
Clients secteur formation	39 426	0	39 426
Clients secteur social	8 853	0	8 853
Clients secteur médico-social	35 485 369	2 418 163	33 067 206
Clients divers	3 848 365	0	3 848 365
Clients Groupe	329 312	0	329 312
Dailly sur conventions DGF d'exploitation	0	0	0
CRÉANCES USAGERS & COMPTES RATTACHÉS	**59 238 822**	**10 592 774**	**48 646 048**
Personnel : avances, acomptes, et sommes à recouvrer	1 716 447	737 710	978 737
Organismes sociaux : IJSS, IJ prévoyance, et autres à recouvrer	627 590	0	627 590
Subventions d'investissement & équipement hors ACSE	1 279 735	0	1 279 735
Impôt sur les sociétés, taxe d'apprentissage	0	0	0
État, CVAE CET et TP	1 245 329	0	1 245 329
Impôt différé	0	0	0
État, TVA	7 867 498	0	7 867 498
Entités du Groupe Coallia, comptes courants débiteurs	5 235 027	2 178 799	3 056 228
Entités du Groupe Coallia, avoirs à recevoir	0	0	0
Débiteurs, suite à reprises d'activité	0	0	0
Aides à recevoir sur les contrats aidés	6 043	0	6 043
Organismes de formation, remboursements à recevoir	28 829	0	28 829
Tickets restaurant	0	0	0
Autres débiteurs	5 014 660	472 531	4 542 129
AUTRES CRÉANCES	**23 021 158**	**3 389 040**	**19 632 118**
TOTAL	**85 231 579**	**13 981 814**	**71 249 765**

ANNEXE 6 - DETAIL DES DISPONIBILITES

NATURE		Montant brut	Dépréciation	Montant net
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		**111 988 803**	**0**	**111 988 803**
	Comptes à terme	48 343 233	0	48 343 233
	Comptes sur livret	63 645 570	0	63 645 570
DISPONIBILITES BANCAIRES		**41 308 905**	**0**	**41 308 905**
Comptes ordinaires		40 908 264	0	40 908 264
CAISSES		293 430	0	293 430
Autres Comptes		107 211	0	107 211
TOTAL		**153 297 708**	**0**	**153 297 708**

ANNEXE 7 - DETAIL DES FONDS PROPRES

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Valeur d'apport de fusion	8 681 347	0		0	8 681 347
Dons et legs	76 225	0	0	0	76 225
Prime de fusion	0	0	0	0	0
	8 757 572	**0**	**0**	**0**	**8 757 572**
Fonds propres avec droit de reprise	**2 026**	**0**	**0**	**0**	**2 026**
Ecart de réévaluation	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Réserves activités sous gestion propre	**12 389 061**	**0**	**0**	**0**	**12 389 061**
Réserves activités sous gestion contrôlée					
Réserves de trésorerie	1 475 078	0	84 586	-10 798	1 548 866
Réserves de compensation	18 728 469	0	11 379 864	-8 487 022	21 621 311
Excédents affectés à l'investissement	15 652 850	0	3 858 257	-518 462	18 992 645
	35 856 397	**0**	**15 322 707**	**-9 016 282**	**42 162 822**
Report à nouveau activités sous gestion propre					
Report à nouveau acquis					
Report à nouveau	-28 813 348	624 780	15 530 125	-21 342 412	-34 000 855
Dépenses refusées par les financeurs	-511 954	0	0	0	-511 954
Excédent Raisonnable ss/ activités	63 560	0	269 954	0	333 514
	-29 261 742	624 780	15 800 079	-21 342 412	-34 179 295
Report à nouveau en attente					
Excédents activités subventionnées en attente	55 875 660	3 378 937	24 430 220	-21 254 553	62 430 264
	26 613 918	**4 003 717**	**40 230 299**	**-42 596 965**	**28 250 969**
Report à nouveau activités s/s gestion contrôlée					
Excédents affectés aux mesures d'exploitation	4 327 207	0	1 817 718	-960 432	5 184 493
Déficits sociaux à reporter	-18 516 786	0	16 026 052	-18 643 828	-21 134 562
Excédents sociaux à reporter	23 870 682	-2 304 082	36 256 168	-37 861 624	19 961 144
Dépenses refusées par autorité de tarif.	-4 967 412	0	2 164 560	-2 074 647	-4 877 499
Dépenses non opposables	-5 893 180	0	1 202 942	-1 866 669	-6 556 907
Crédits non reconductibles pour IDR	419 921	0	0	0	419 921
	-759 568	**-2 304 082**	**57 467 440**	**-61 407 200**	**-7 003 410**
Résultat activités sous gestion propre	**4 003 717**	**-4 003 717**	**4 945 365**	**-4 325 852**	**619 512**
dont résultat acquis	*624 780*	*-624 780*	*4 945 365*	*0*	*4 945 365*
dont résultat en attente	*3 378 937*	*-3 378 937*		*-4 325 853*	*-4 325 853*
Résultat activités sous gestion contrôlée	**-2 304 082**	**2 304 082**	**104 740**		**104 740**
SITUATION NETTE	**84 559 041**	**0**	**118 070 551**	**-117 346 300**	**85 283 292**
Subventions d'investissement					
Subventions pour sites en exploitation	0	0	0	0	0
Subventions pour sites en cours de réhabilitation	16 213 698	0	6 910 387	-8 117 569	15 006 516
	16 213 698	**0**	**6 910 387**	**-8 117 569**	**15 006 516**
Provisions réglementées					
Provisions réglementaires / trésorerie	225 595	0	0	0	225 595
Provisions réglementaires / Plus-values actifs	961 033	0	0	0	961 033
	1 186 628	**0**	**0**	**0**	**1 186 628**
TOTAL FONDS PROPRES	**101 959 367**	**0**	**124 980 938**	**-125 463 869**	**101 476 436**

ANNEXE 8 –CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS OCTROYES DANS L'EXERCICE

NATURE	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisses d'allocation familiales	Autres	TOTAL
Subventions d'investissement	0	1 560 658	0	0	0	1 560 658
Concours publics (ESSMS)	0	98 040 048	106 472 122	0	0	204 512 170
Subventions d'exploitation	875 003	133 878 208	11 026 842	209 958	186 589	146 176 599
TOTAL	**875 003**	**233 478 914**	**117 498 964**	**209 958**	**186 589**	**352 249 427**

ANNEXE 9 - DETAIL DES FONDS DEDIES

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	*dont remboursement*		Montant global	*dont correspondant à des projets sans dépenses depuis 2 ans*
Subventions d'exploitation							
Fonds dédiés activité hébergement	415 117	0	0	0	0	415 117	0
Contributions financières ESSMS							
Financements d'exploitation (CNR)	2 934 562	1 250 517	-785 967			3 399 113	*1 855 218*
Projets définis hébergement social	*560 296*	*527 706*	*-246 856*	*0*	*0*	*841 146*	*583 265*
Projets définis secteur handicap	*1 198 590*	*417 625*	*-448 171*	*0*	*0*	*1 168 045*	*317 523*
Projets définis secteur personnes âgées	*1 175 676*	*305 186*	*-90 940*	*0*	*0*	*1 389 922*	*954 430*
Financements d'investissement	4 825 287	540 039	-457 597			4 907 729	1 451 880
Autorités de tarification (CNR)	*3 617 558*	*540 039*	*-370 361*	*0*	*0*	*3 787 236*	*1 451 880*
Caisses de Retraite : immobilier	*1 118 026*	*0*	*-59 111*	*0*	*0*	*1 058 915*	*0*
Caisses de Retraite : mobilier	*89 704*	*0*	*-28 125*	*0*	*0*	*61 578*	*0*
	7 759 850	**1 790 556**	**-1 243 564**	**0**	**0**	**8 306 842**	**3 307 098**
Ressources liées à générosité du public							
Fonds dédiés sur dons	5 157	0	0	0	0	5 157	0
TOTAL	8 180 124	1 790 556	-1 243 564	0	0	8 727 116	3 307 098

ANNEXE 10 - DETAIL DES DETTES FINANCIERES

NATURE	Valeur brute Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute Fin d'exercice	Dont dettes garanties
Emprunts auprès des organismes bancaires, dont la Caisse des Dépôts	38 936 237	0	-2 664 833	5 193 884	41 465 287	41 465 287
Préfinancements établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires courants (découverts)	10 040 116	33 804 625	0	0	43 844 741	0
Dettes rattachées (ICNE)	479 835	0	-41 255	0	438 580	438 580
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**49 456 188**	**41 675 328**	**-5 382 908**	**0**	**85 748 608**	**41 903 867**
Emprunts auprès d'organismes non bancaires	5 193 884	0	0	-5 193 884	0	0
Préfinancements autres établissements	0	0	0	0	0	0
Cautions versées par les usagers	4 779 572	0	-145 048	0	4 634 524	0
Dettes rattachées (ICNE)	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières	**9 973 456**	**0**	**-5 337 932**	**0**	**4 634 524**	**0**
TOTAL	**59 429 644**	**41 675 328**	**-10 721 840**	**0**	**90 383 132**	**41 903 867**

ANNEXE 11 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	Montant
Usagers	3 714 616
Créances usagers	**3 714 616**
Fournisseurs, avoirs à recevoir	636 890
Personnel, produits à recevoir	0
Organismes sociaux, produits à recevoir	0
État, Impôts et taxes, produits à recevoir	86 560
Entités du Groupe Coallia, produits à recevoir	0
Débiteurs divers, produits à recevoir	48 889
Autres créances	**772 339**
Valeurs mobilières de placement, produits à recevoir	0
Banques, produits à recevoir	0
	0
Trésorerie	
COMPTES RATTACHES	**4 486 955**
Accompagnement social	0
Établissements médico-sociaux	0
Établissements sociaux	0
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	0
Divers	718 219
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**718 219**
TOTAL	**5 205 174**

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	Montant
Emprunts, intérêts courus et non échus	438 580
Banques, charges à payer	0
Entités du Groupe Coallia, charges à payer	0
Dettes financières	**438 580**
Fournisseurs d'exploitation, charges à payer	11 089 030
Usagers, avoirs à établir	0
Personnel, congés à payer	2 940 799
Personnel, autres charges à payer	9 533 273
Organismes sociaux, charges sur congés à payer	1 608 041
Organismes sociaux, autres charges à payer	5 322 383
État, Impôts et taxes, charges à payer	57 342
Dettes d'exploitation	**30 550 868**
Fournisseurs d'immobilisations, charges à payer	0
Débiteurs divers, charges à payer	326 165
Dettes hors exploitation	**326 165**
COMPTES RATTACHES	**30 877 033**
Accompagnement social	0
Établissements médico-sociaux	0
Établissements sociaux	0
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	0
Divers	16 403 763
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**16 403 763**
TOTAL	**47 280 796**

ANNEXE 12 - TRANSFERTS DE CHARGES ET PRODUCTION IMMOBILISÉE

Transferts de charges d'exploitation	Montant
Contrats aidés	918 597
Formation	791 779
Sinistres	247 500
Avantages en nature	294 830
Aides diverses	0
Immobilisations incorporelles	0
Autres transferts de charges	700 202
TOTAL	**2 952 908**

Transferts de charges financiers	Montant
Frais sur emprunts imputés aux tiers financeurs	0
Frais de Dailly imputés aux tiers financeurs	0
TOTAL	**0**

Production immobilisée	Montant
Frais d'établissement	0
Solutions informatiques développées en interne	0
Immobilisations incorporelles	**0**
Frais financiers incorporés à des programmes de réhabilitation	0
Gros entretien (GE)	0
Travaux de peinture	0
Maîtrise d'ouvrage	0
Autres immobilisations corporelles	0
Immobilisations corporelles	**0**
TOTAL	**0**

ANNEXE 13 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
Amendes, pénalités	53 225
Divers	1 264 139
Opérations de gestion	**1 317 364**
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles sorties	2 114
Valeurs nettes des immobilisations corporelles sorties	1 319 318
Opérations en capital	**1 321 432**
Provisions réglementées	0
Dépréciation créances	2 178 798
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	**2 178 798**
TOTAL	**4 817 594**

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
Rentrées sur créances amorties	898 365
Dégrèvements d'impôts (autres que I.S.)	157 264
Divers	4 964 353
Opérations de gestion	**6 019 982**
Produits de cession des immobilisations incorporelles	0
Produits de cession des immobilisations corporelles	2 014 883
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	92
Autres produits exceptionnels	0
Opérations en capital	**2 014 975**
Provisions réglementées	0
Dépréciation créances	0
Provisions pour risques	0
Reprise sur dépréciations et provisions et transferts de charges	**0**
TOTAL	**8 034 957**

ANNEXE 14 - ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL

L'association a recours à des contrats de crédit-bail pour une partie de son parc automobile.
Au 31 Décembre 2024, les engagements résiduels au titre de ces contrats sont peu significatifs (engagements inférieurs à 50K €) et n'ont pas fait l'objet d'un détail dans la présente annexe.

ANNEXE 15 - ETAT DES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DONNES	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
COALLIA HABITAT : Droits de réservation de lits	0	0	0	0
SOLEILS ET PAPILLES : Soutien financier	0	0	0	0
Aux filiales	**0**	**0**	**0**	**0**
BNP PARIBAS	4 000 000	261 214	0	4 261 214
COALLIA SOLIDAIRE	0	0	0	0
LOGEO	0	0	0	0
CILGERE	0	0	0	0
CRAMIF	0	0	0	0
GIC	0	0	0	0
LOGEHAB	0	0	0	0
RESIDERO	0	0	0	0
SOLENDI	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0
Aux tiers	**4 000 000**	**261 214**	**0**	**4 261 214**
TOTAL	**4 000 000**	**261 214**	**0**	**4 261 214**

ENGAGEMENTS RECUS	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
Des filiales	**0**	**0**	**0**	**0**
Collectivités locales (sur emprunts de COALLIA)	0	0	0	0
Retenues de garantie sur marchés de travaux	0	0	0	0
Des tiers	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**

ANNEXE 16 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	MONTANT
Créances rattachées à des participations	0
Créances usagers, et Comptes rattachés	329 312
Comptes Courants Associés Débiteurs	5 235 027
Dettes fournisseurs, et comptes rattachés	0
Comptes Courants Créditeurs	0

ANNEXE 17 - LISTE DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET ENTITES LIEES

Informations financières / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus											
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)	119 080	195 745		4 442 887	0	1 446 070	0	4 902	-173 560	0	...
PAVILLON GIRARDIN (SA)	118 080	334 082	100	3 896 193	0	584 790	0	4 902	-125 012		
SCI L'ORANGERIE	1 000	-138 337	99,9	546 694	0	861 280	0	0	-48 548		
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)	49 090 101	12 984 154		5 799 950	5 799 950	0	0	25 960 223	2 780 621	0	...
BATIGERE HABITAT SOCIAL (Exercice 2023)	49 090 101	12 984 154	26,54	5 799 950	5 799 950	0	0	25 960 223	2 780 621		
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.											
1. Filiales non reprises au § A.											
a. Filiales françaises (ensemble)				0	0	0	0			0	...
b. Filiales étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0	...
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0			0	...
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0	...

(1) : Données 2023, celles de 2024 n'étant pas transmises à date

PKF Arsilon

PAGNY ASSOCIÉS

Paris, le 9 juillet 2025
Certifié conforme à l'original

Arnaud Richard
Directeur général

Association COALLIA

Siège social : 16 Cour Saint Eloi – 75012 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
3 rue d'Héliopolis
75017 Paris

PAGNY ASSOCIES AUDIT
3 place Octogonale
77700 Chessy

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Association COALLIA
16 Cour Saint Eloi
75012 PARIS

A l'Assemblée Générale

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COALLIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établit par le Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et à Meaux, le 10 juin 2025

Les commissaires aux comptes

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Francis Chartier

PAGNY ASSOCIES AUDIT

Etienne Pagny

Bilan Actif

BILAN ACTIF (en euros)	Montant brut	Amort. Déprec.	31/12/2024	31/12/2023
Frais d'établissement	134 076	122 057	12 019	34 602
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 440 536	3 320 567	119 969	216 580
Fonds commercial	391 673	0	391 673	391 673
Autres immobilisations incorporelles	31 854	12 287	19 567	21 091
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 998 139**	**3 454 911**	**543 228**	**663 946**
Terrains	7 243 005	0	7 243 005	7 001 107
Constructions	113 118 991	57 996 815	55 122 176	57 483 744
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 600 429	9 593 193	7 007 236	6 303 936
Autres immobilisations corporelles	58 403 623	37 821 431	20 582 192	19 239 994
Immobilisations corporelles en cours	1 461 787	0	1 461 787	1 918 642
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**196 827 835**	**105 411 439**	**91 416 396**	**91 947 423**
Participations	10 264 337	4 442 816	5 821 521	5 821 521
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	60 800	0	60 800	60 800
Prêts	164 300	0	164 300	164 300
Autres immobilisations financières	4 428 005	103 192	4 324 813	3 772 145
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**14 917 442**	**4 546 008**	**10 371 434**	**9 818 766**
ACTIF IMMOBILISE (I)	**215 743 416**	**113 412 358**	**102 331 058**	**102 430 135**
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production de biens et services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
STOCKS ET EN-COURS	**0**	**0**	**0**	**0**
Avances, acomptes versés sur commandes	2 971 599	0	2 971 599	1 150 901
Créances usagers & comptes rattachés	59 238 822	10 592 774	48 646 048	41 033 547
Autres créances	23 021 158	3 389 040	19 632 118	15 102 714
CREANCES	**85 231 579**	**13 981 814**	**71 249 765**	**57 287 162**
Valeurs mobilières de placement	111 988 803	0	111 988 803	67 780 804
Disponibilités	41 308 905	0	41 308 905	63 003 877
TRESORERIE DISPONIBLE	**153 297 708**	**0**	**153 297 708**	**130 784 681**
Charges constatées d'avance	718 219	0	718 219	456 670
ACTIF CIRCULANT (II)	**239 247 506**	**13 981 814**	**225 265 692**	**188 528 513**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	406 209
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0
Écarts de conversion Actif (V)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**454 990 922**	**127 394 172**	**327 596 749**	**291 364 857**

Bilan Passif

BILAN PASSIF (en euros)	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres complémentaires	8 757 572	8 757 572
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	**8 757 572**	**8 757 572**
Fonds propres complémentaires	2 026	2 026
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	**2 026**	**2 026**
ÉCART DE RÉÉVALUATION	**0**	**0**
Réserves des activités sous gestion propre	12 389 061	12 389 061
Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	42 162 822	35 856 397
RÉSERVES	**54 551 883**	**48 245 458**
Report à nouveau des activités sous gestion propre	28 250 969	26 613 920
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-7 003 410	-759 568
REPORT A NOUVEAU	**21 247 559**	**25 854 352**
Excédent ou déficit des activités sous gestion propre	619 512	4 003 717
Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	104 740	-2 304 082
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	**724 249**	**1 699 635**
SITUATION NETTE	**85 283 289**	**84 559 042**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	**15 006 516**	**16 213 698**
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	**1 186 628**	**1 186 628**
FONDS PROPRES (I)	**101 476 433**	**101 959 368**
Fonds reportés	0	0
Fonds dédiés	8 727 116	8 180 123
FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	**8 727 116**	**8 180 123**
Provisions pour risques	1 220 934	1 418 680
Provisions pour charges	14 452 407	17 027 023
PROVISIONS (III)	**15 673 341**	**18 445 703**
Emprunts obligataires et assimilés	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	85 748 608	49 389 528
Emprunts, dettes financières divers	4 634 524	10 040 116
DETTES FINANCIERES	**90 383 132**	**59 429 644**
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 511 047	36 001 275
Dettes fiscales et sociales	40 663 577	36 454 066
DETTES D'EXPLOITATION	**85 174 624**	**72 455 341**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 848 426	1 652 249
Autres dettes	7 909 914	8 499 537
DETTES HORS EXPLOITATION	**9 758 340**	**10 151 786**
Produits constatés d'avance	16 403 763	20 742 892
DETTES (IV)	**201 719 859**	**162 779 663**
Écarts de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**327 596 749**	**291 364 857**

Compte de résultat

(en euros)	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 222	525
Ventes de biens		
- ESSMS	81 608	4 638
- Autres activités	2 266	212 311
Ventes de prestations de services		
- ESSMS	3 252 912	4 111 688
- Autres activités	125 633 667	107 977 728
Production stockée		
- ESSMS	0	0
- Autres activités	0	0
Production immobilisée	0	0
Produits de tiers financeurs		
- Concours publics		
- ESSMS	204 512 170	192 205 937
- Autres activités	0	0
- Subventions d'exploitation	147 737 257	155 247 252
- Ressources liées à la générosité du public	0	0
- Contributions financières		
- ESSMS	2 046 014	1 212 880
- Autres activités	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	26 139 295	21 300 556
Utilisations des fonds dédiés		
- ESSMS	953 645	1 436 148
- Autres activités	0	93 590
Autres produits	1 386 043	535 730
TOTAL I	**511 746 099**	**484 338 982**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	185
Variation de stock	0	0
Achats matières premières, autres approvisionnements	624 058	1 052 505
Variations de stock de matières premières et approvisionnements	0	0
Autres achats et charges externes	244 393 215	230 650 118
Impôts, taxes et versements assimilés	5 671 379	6 974 379
Salaires et traitements	158 972 511	145 814 457
Charges sociales	68 458 639	62 363 227
Dotations aux amortissements et dépréciations		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 892 124	9 340 456
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	10 368 196	11 639 717
Dotations aux provisions	8 200 305	10 622 780
Utilisations des fonds dédiés		
- ESSMS	1 497 120	976 143
- Autres activités	0	0
Autres charges	6 637 272	6 099 550
TOTAL II	**514 714 819**	**485 533 517**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**-2 968 720**	**-1 194 535**

Compte de résultat (suite)

(en euros)	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	585	752
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	3 242 672	1 664 948
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	0	1 002
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0	262 932
TOTAL III	**3 243 257**	**1 929 634**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	2 272 651	1 882 611
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL IV	**2 272 651**	**1 882 611**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III – IV)	**970 606**	**47 023**
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**-1 998 114**	**-1 147 512**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	6 019 982	6 418 755
Sur opérations en capital	2 014 975	28 577
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	0	5 000
TOTAL V	**8 034 957**	**6 452 332**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 317 363	1 966 513
Sur opérations en capital	1 321 432	1 599 270
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 178 799	26 899
TOTAL VI	**4 817 594**	**3 592 682**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	**3 217 363**	**2 859 650**
Participations des salariés **(VII)**	0	0
Impôts sur les sociétés **(VIII)**	495 000	12 503
Total des produits (I + III + V)	**523 024 313**	**492 720 948**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**522 300 064**	**491 021 313**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**724 249**	**1 699 635**
- ESSMS	**104 740**	**-2 304 082**
- Autres activités	**619 512**	**4 003 717**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	**0**	**0**
Prestations en nature	**0**	**0**
Bénévolat	**0**	**0**
TOTAL	**0**	**0**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	**0**	**0**
Mises à disposition gratuite de biens	**0**	**0**
Prestations en nature	**0**	**0**
Personnel bénévole	**0**	**0**
TOTAL	**0**	**0**

Annexes

Coallia exerce aujourd'hui une mission d'intérêt général confiée par l'Etat et les collectivités territoriales qui s'inscrit dans le cadre de l'action sociale et médico-sociale.

Coallia (anciennement l'AFTAM jusqu'en 2012) est un groupe associatif fondé en 1962 par Stéphane Hessel qui souhaitait faciliter le retour au pays des travailleurs migrants africains et malgaches, en leur offrant une formation qualifiante. Au fur et à mesure, l'association Coallia a diversifié son action et a élargi son champ d'intervention en s'engageant dans l'accueil et l'hébergement social, l'accompagnement socio-éducatif et l'insertion à l'égard de personnes fragilisées du fait de leur situation sociale ou économique, de leur âge ou encore d'une situation de handicap, notamment des populations immigrées et réfugiées, des personnes en difficulté ou exclues, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Depuis 1992, Coallia propose des établissements médico-sociaux. Ses établissements et services, accueillent et accompagnent les personnes âgées dépendantes ou autonomes et les personnes en situation de handicap.
Aujourd'hui, Coallia regroupe plus de 4 600 salariés qui interviennent dans cinq grands secteurs d'activité, le logement accompagné, l'hébergement social, l'accompagnement social, l'intermédiation locative et le médico-social.

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés conformément :

- aux principes du plan de compte général, règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables ainsi que les modifications introduites par les règlements ultérieurs,
- au règlement ANC 2018-06 pour les règles spécifiques aux associations,
- au règlement ANC 2019-04 pour les règles spécifiques aux activités médico-sociales,

Dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les provisions comptabilisées dans les comptes annuels arrêtés ci-dessus ont uniquement vocation à prévenir un risque éventuel. **Elles ne sont nullement une reconnaissance ou une acceptation du litige provisionné.**

En application de l'article 410-2 du règlement ANC 2018-06, l'association n'a pas retenu la présentation de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat car elle n'est pas concernée par certaines opérations spécifiques, il s'agit des rubriques suivantes :
- A l'actif, les donations temporaires d'usufruit, les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, les créances reçues par legs ou donations,
- Au passif, les fonds propres statutaires, les fonds propres consomptibles, les dettes des legs ou donations,
- Au compte de résultat, les versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible, les aides financières.

Il est à noter que l'ensemble des dispositions du règlement ANC 2019-04 ont été bien appliquées.

Présentation du Résultat Effectif Global selon l'article 153-2 :

Eléments	31/12/2024	31/12/2023
Résultat comptable	**724 249**	**1 699 635**
Reprise des résultats antérieurs (ESSMS)		
Activités Hébergement social	0	0
Activités Handicap	0	0
Activités Personnes âgées	0	0
Résultat Effectif Global	**724 249**	**1 699 635**
dont résultat effectif sous gestion propre	619 512	4 003 717
dont résultat effectif sous gestion contrôlée	104 740	-2 304 082
Résultat sous contrôle de tiers financeurs n'ayant pas fait l'objet d'une notification d'affectation (report à nouveau)	**-4 325 853**	**3 378 936**

Les règles de présentation des comptes annuels ont également les caractéristiques suivantes :

- Les reprises de subvention d'investissement au compte de résultat sont constatées en produits d'exploitation sur la ligne « subvention d'exploitation ». Ces subventions constituent un mode de financement courant des activités.
- Les décisions des autorités de tarification qui s'imposent aux établissements financés peuvent s'écarter des règles comptables retenues par l'association. L'impact sur les comptes n'étant pas significatif, aucun retraitement n'est effectué pour l'établissement des comptes annuels.
- Les dotations et reprises de provision pour impôt sont présentées dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat, celles-ci n'étant considérées ne relevant ni de l'exploitation, ni de l'exceptionnel.
- Par dérogation aux principes comptables, le résultat des contrats pluriannuels n'est constaté qu'au terme du contrat pour les actions jusqu'à fin 2022 (cf. point 5.3)

Les concours publics indiqués au Compte de Résultat ont été réaffectés en totalité en ESSMS conformément à la réalité.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.1 Faits marquants au titre de l'exercice 2024 :

L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements structurants pour l'Association Coallia, traduisant une dynamique de transformation engagée depuis plusieurs exercices.

Le 20 décembre 2023, Coallia a adopté son PEA (Projet d'Entreprise Associative), PEA d'une durée de 6 ans (2024 2029). Le PEA est une démarche qui définit, sur la base de l'ambition majeure, les axes, les objectifs et les actions ayant vocation à structurer l'Association.
En janvier 2024, la Cour des comptes publiait un rapport à la suite d'un contrôle organique de Coallia effectué sur la période 2016-2021. La Cour prenait acte des efforts engagés par l'Association pour sortir de l'ornière où elle se trouvait en 2017, soulignant la capacité d'intervenir de Coallia et saluant le remaniement de sa gouvernance, de son organisation, ainsi que l'adossement à Batigère Habitats Solidaires. Reconnaissant le chemin parcouru, la Cour des comptes pointait aussi plusieurs pistes d'amélioration en formulant 9 recommandations. Ces dernières sont en cours de mise en œuvre par le Comité de direction, et scrupuleusement suivies par le Conseil d'administration.
Dans une logique de toujours plus de cohérence entre la gouvernance et la direction mais aussi plus d'efficacité et de sécurisation des pratiques, l'Association a révisé ses statuts et son règlement intérieur lors de l'Assemblée générale extraordinaire et Conseil d'administration du 19 juin 2024.
Il est à noter notamment la création d'un Comité des risques, d'une Direction juridique, d'une nouvelle organisation territoriale avec 4 directions régionales, 31 directions territoriales réunissant l'ensemble des activités sur un territoire cohérent.
Les délégations de pouvoirs ont été déployées auprès des directeurs régionaux, des directeurs territoriaux, directeurs territoriaux adjoints et directeurs d'établissement.
Le 7 février 2024, le Conseil d'administration a autorisé la fermeture de l'Ehpad d'Entrains sur Nohain et le plan de sauvegarde de l'emploi.
Enfin, plusieurs projets immobiliers ont été livrés en 2024, notamment à Montargis (pension de famille 28 logements), Essômes-la-Colinette (pension de famille 55 logements) , Rosny (Résidence sociale PTFTM 170 logements), L'Haÿ-les-Roses (résidence sociale réhabilitation 175 logements) Avignon (MECS 6 logements).

2.2 Événements postérieurs à la clôture et perspectives 2025:

L'Association est en cours d'instruction auprès de la DRIHL pour l'application d'un nouveau taux de prélèvement des frais de siège, applicable à compter du 1er janvier 2025.

Des évolutions juridiques et financières sont en cours : la promesse de vente de l'immobilier de la SA Pavillon Girardin et de la SCI L'Orangerie devrait aboutir à la liquidation de ces structures au cours de l'exercice 2025.

Une réflexion est également engagée sur l'opportunité d'une fusion entre Coallia Solidaire et Coallia Association, afin de simplifier et renforcer l'organisation du Groupe associatif.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES POSTES DE L'ACTIF

3.1. Immobilisations incorporelles

Sont comptabilisés sous cette rubrique :

- les frais de 1er établissement contenant pour la plus grande part les dépenses de mise en place des nouveaux établissements sociaux ;
- les charges de développement des systèmes informatiques de l'Association ;
- l'achat des logiciels informatiques utilisés dans l'Association ;
- les fonds commerciaux.

Nature des immobilisations	Durée
Frais d'établissement	5 ans
Frais de recherche et développement	3 ans
Logiciels	3 ans
Baux Emphytéotiques	Selon durée du bail

3.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Durée d'amortissement des composants :

COALLIA a mis en application au cours de l'année 2005, l'avis n°2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité relatif notamment aux modalités d'application de la comptabilisation par composant (résultant du règlement n°2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, modifié par le règlement n°2003-07).

Les durées d'amortissement retenues ont été déterminées par rapport à l'analyse DQE de nos bâtiments et en fonction de l'utilisation qui en est faite. Deux catégories de bâtiments ont ainsi été identifiées auxquelles correspondent deux plans d'amortissement différents.

Classe	Catégorie d'immobilisation	%	Durées gestion autorisée	Durées Siège, HSA
2115001	Terrain			
2131501	Bâtiment structure 1	57,30	40	60
2131502	Bâtiment menuiserie 2	4,40	20	25
2131503	Bâtiment plomberie 3	17,60	20	22
2131504	Bâtiment électricité 4	8,40	20	25
2131505	Bâtiment ascenseur 5	1,50	20	20
2131506	Bâtiment étanchéité 6	1,70	12	18
2131507	Bâtiment façade 7	2,90	12	15
2131508	Bâtiment sol 8	2,20	20	20
2131509	Bâtiment peinture 9	4,00	6	10
2131510	Bâtiment complet 10		42	60

Autres immobilisations :

Nature des immobilisations	Durée
Installations et agencements	de 8 à 15 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	de 3 à 10 ans

Conformément au principe comptable de prudence, lorsque la valeur nette comptable d'un bien est supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation est constatée. Au 31 décembre 2024, aucune dépréciation n'a été constatée.

3.3. Immobilisations financières

Les titres immobilisés ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, augmentés des frais engagés pour leur acquisition.

3.4. Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le détail des créances est présenté à l'annexe 5.

a) Activités Habitat Social Adapté et intermédiation locative hors SOLIBAIL

Les créances sur résidents ont fait l'objet d'une analyse d'antériorité, d'un lettrage et ont fait l'objet d'une dépréciation selon un pourcentage croissant en fonction de leur statut et de leur ancienneté, soit :

- pour les résidents sortis : 100 % de dépréciation
- pour les résidents présents :
 - 100 % de la totalité des créances dès lors qu'une partie au moins est supérieure à un an
 - 50 % pour les créances dont l'ancienneté est comprise entre 6 mois et 1 an
 - 25 % pour les créances ayant entre 3 et 6 mois d'ancienneté.

Les dépréciations sont évaluées à 7 505 K€ à la clôture, soit une diminution 1 868 k€ par rapport à 2023.

Les pertes sont comptabilisées suivant la décision de la direction générale et après analyse des créances sur trois critères :

- Le montant de la créance (montant inférieur à 500 €),
- L'impossibilité d'une procédure contentieuse (insolvabilité, départ sans laisser d'adresse, décès etc...)
- L'avancement de la procédure contentieuse (terminé ou en cours).

Par ailleurs, dans une logique de rationalisation, il a été acté en 2021 du passage en pertes et profits selon les critères suivants :

- Toute créance ou dette supérieure à 5 ans n'a plus lieu d'être (application du principe de prescription).
- Les montants compris entre -100€ et 100 € pour les créances inférieures à 5 ans.

Pour l'intermédiation locative « SOLIBAIL », les pertes sont constatées en charges après accord du financeur.

b) Subventions publiques :

Cette rubrique recouvre :

a. les créances sur les subventions d'exploitation,
b. les créances relatives aux subventions d'investissement comptabilisées pour leur valeur totale dès leur notification d'attribution, indépendamment des modalités de déblocage et de versement.

La provision pour risques de 160K € comptabilisée en 2023 a été reprise en totalité sur l'exercice 2024. Pas de nouvelles provisions.

Les créances financeurs et usagers ne répondent pas aux mêmes contraintes de recouvrement et font l'objet à la clôture de l'exercice d'une provision dépréciation en fonction de l'ancienneté selon les règles suivantes :

- Provision à 100 % du solde des créances usagers supérieures à un an.
- Provision à 100 % du solde des créances financeurs supérieures à 4 ans.

Les dépréciations s'élèvent à 1 565 K€ au 31/12/2024.

c) Autres créances d'exploitation

Les autres créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La dépréciation qui est comptabilisée pour 1 210 K€, concerne principalement les créances suivantes :

- Paies négative pour 759 K€
- Créance ADEF pour 360 K€

d) Provisions pour Dépréciation de Créances

À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Association a modifié la méthode de calcul de la provision pour dépréciation des créances financeurs, ainsi que le passage en perte et profits des créances résidents pour les établissements Médico-Sociaux.

Jusqu'à l'exercice précédent, les provisions des créances des tiers financeurs étaient déterminées sur la base d'une analyse par résident, et le passage en perte et profits des créances des résidents sortis depuis plus de 5 ans.

Désormais, la méthode de calcul se fait par tiers financeur et non par résident. Cette méthode permet une appréciation plus fine et plus systématique du risque de non-recouvrement, conforme aux pratiques du secteur.

Ce changement vise à améliorer la fiabilité et la comparabilité des comptes toutes activités confondues, conformément au principe de meilleure information conformément à l'article 120-4 du PCG.
L'impact de ce changement sur les comptes de l'exercice est une diminution de la provision pour dépréciation des créances de 8 117 €, et une augmentation des pertes et profits de 74 674 € soit une diminution du résultat net de 66 557 €.

e) Provisions pour dépréciation du compte courant COALLIA SOLIDAIRE

Une provision pour dépréciation du compte courant de COALLIA SOLIDAIRE a été constituée pour couvrir le risque de non recouvrement pour un montant de 2 179 K€.

3.5. Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire communiquée par les établissements financiers teneurs de comptes est inférieure à la valeur comptable.

COALLIA n'a pas souscrit à des produits de placement complexe ou structuré.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES FONDS PROPRES

4.1. Fonds propres

Les fonds propres *sans droit de reprise* de l'association COALLIA sont constitués essentiellement des apports initiaux et des fonds issus des fusions de différentes entités ou des reprises d'établissement.

4.2. Réserves réglementées des activités sous gestion contrôlées

Les réserves réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces réserves sont constituées par affectation des excédents réalisés par les établissements et destinées à renforcer les fonds associatifs. Les conditions de reprise de ces réserves dépendent de leur nature. Elles doivent être restituées en cas de fermeture définitive de l'établissement. En cours d'activité, les reprises ne peuvent être constatées que lors de l'affectation du résultat décidée par l'autorité de tarification.

Les excédents destinés à la couverture du besoin en fonds de roulement, dits « réserve de trésorerie » sont destinés à assurer une trésorerie suffisante pour faire face aux décalages de règlement. Elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le besoin en fonds de roulement est déjà suffisamment couvert.

La réserve de compensation des déficits permet à un établissement de conserver les excédents réalisés. Les déficits futurs sont imputés sur cette réserve par décision des tiers financeurs.

La réserve de compensation des amortissements constate la partie d'un excédent affecté au financement d'immobilisations identifiées. Elle est reprise par l'affectation, en N+1, de la quote-part des amortissements des biens concernés.

Le compte de réserve « Excédents affectés à l'investissement » enregistre les affectations d'excédents réalisés par des établissements et affectés par le financeur au financement des investissements, l'objectif étant de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ces affectations ne ciblent pas des investissements particuliers. L'association a la charge financière des investissements réalisés. Ces sommes ne sont pas reprises en cours d'activité.

4.3. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces provisions sont constituées à la demande ou avec l'accord du financeur. Les éventuelles reprises sont à la discrétion du financeur ou prévues dans la réglementation.

La provision destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement est, en général, constituée lors de la création d'un établissement. Comme la réserve de trésorerie, elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le BFR est suffisamment couvert.

La provision « réserves des plus-values nettes d'actif » enregistre les plus-values sur cessions d'immobilisations, ce qui permet de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ce compte est repris en cas de moins-values.

Quand des excédents affectés aux investissements par les tiers financeurs sont assortis d'une demande reprise en résultat, ces montants sont comptabilisés :

- soit en fonds dédies à l'investissement, si l'accord du financeur est obtenu avant la clôture ;
- soit en subventions d'investissement, si l'accord est obtenu après la clôture des comptes.

4.4. Subventions d'investissements

Ces subventions sont attribuées par des collectivités publiques et des instances européennes.

L'annexe (tableau n° 9) fournit une ventilation des subventions d'investissements en fonction de l'état d'avancement des opérations qu'elles financent :

- Subventions pour établissements en cours de réhabilitation
- Subventions pour sites en exploitation.

Elles sont comptabilisées dès leur attribution, sous réserve de l'absence de conditions résolutoires. Le suivi comptable des subventions, en fonction de l'avancement des projets, est assuré par l'utilisation d'un tableau de bord commun à tous les services concernés. Lors de la mise en service, la subvention est rattachée aux immobilisations ainsi financées afin de déterminer le montant à reprendre au compte de résultat, en tenant compte des différents composants, si nécessaire. Pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les règles spécifiques, qui peuvent être imposées par les autorités de tarification, sont appliquées.

4.5. Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Ce poste présente les résultats des exercices précédents soumis à l'approbation et à l'affectation par des tiers financeurs. Il s'agit :

- Des résultats en instance d'affectation, par le tiers financeur,
- Des résultats qui seront repris au cours d'un exercice ultérieur, conformément à la décision du tiers financeur.

Ce poste inclut également :

- Les dépenses refusées par les autorités de tarification et les dépenses qui ne leur sont pas opposables à la clôture de l'exercice
- Les crédits non reconductibles pour les indemnités de départ à la retraite non utilisés à la clôture de l'exercice

Sont concernés les établissements et services sociaux et médico-sociaux qui relèvent de la procédure budgétaire annuelle prévue dans le Code de l'action sociale et des familles.

Dans tous les cas dans l'attente du retour des financeurs, les résultats sont considérés comme n'étant pas acquis à l'association par prudence. Le risque de reversement d'un excédent n'étant qu'éventuel, aucune provision n'est constatée.

Les informations transmises aux financeurs sous forme de compte administratif sont issues des comptes de l'association.

4.6. Report à nouveau des activités sous gestion propre

Outre le report à nouveau résultant de l'affectation du résultat des activités de sa gestion propre, ce poste inclut :

- Les dépenses refusées par les tiers financeurs,
- Les excédents des activités subventionnées en attente

S'agissant des activités subventionnées :

- En l'absence de demande de financements complémentaires les reliquats négatifs sont considérés comme des pertes définitives des activités de la gestion propre, constatées en report à nouveau individualisé par établissement.
- S'agissant des reliquats positifs constatés à la clôture de l'exercice, s'il existe un indice de reversement de ce reliquat une provision pour risque de reversement est constituée à la clôture de l'exercice. A défaut, le résultat est constaté à la clôture de l'exercice puis comptabilisé au cours de l'exercice suivant dans un compte de report à nouveau temporaire des activités de la gestion propre, identifié par établissement et par millésime.

 Par la suite, dès la survenance d'un indice de reversement une provision pour risque est constatée au cours de l'exercice de cet évènement.

 En l'absence de tout reversement au 31 décembre du 3ème exercice suivant la réalisation du reliquat positif, celui-ci est définitivement constaté dans le compte report à nouveau des activités de la gestion propre, individualisé par établissement.

Aucune provision pour risque de reversement n'est constatée à ce titre à la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les reliquats positifs en attente de traitement s'élèvent par échéance à :

- 31 décembre 2025 (Subventions excédentaires de 2022) : 27 677 031 €
- 31 décembre 2026 (Subventions excédentaires de 2023) : 15 557 462 €

Les informations transmises aux financeurs sous forme de compte rendu financier sont issues des comptes de l'association.

4.7. Résultats de l'exercice

Le résultat comptable de l'exercice est composite et présenté sur deux lignes :

- Résultat COALLIA qui regroupe le résultat des activités définitivement acquis à COALLIA, activités en gestion propre, et le résultat des activités subventionnées
- Résultat de l'exercice des établissements autorisés qui doivent respecter les dispositions budgétaires du code de l'action sociale et des familles.

5. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES AUTRES POSTES DU PASSIF

5.1. La provision pour engagements de retraite et médaille du travail

Les engagements sont valorisés comme les années antérieures de façon partielle, avec les hypothèses suivantes :

Hypothèses indemnités de départ à la retraite et médaille du travail	IFC	MDT	Rappel 2023
Le taux d'actualisation	3,40%	3,40%	3,20%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2,00%	2,00%	2,10%
Taux de revalorisation des gratifications d'ancienneté	1,50%	1,50%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%	3,00%
Départ à l'initiative du salarié	X	X	X
Taux des charges patronales cadre	52,10%	52,10%	54,67%
Taux des charges patronales non cadre à	42,00%	42,00%	42,30%
Turn over (moyenne des tables par tranche d'âge)	7,60%	7,60%	7,60%
Table de mortalité INSEE	2018-2020	2018-2020	2017-2019
Age de départ à la retraite cadre	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite cadre si né avant 01/01/1970	64 ans	64 ans	64 ans
Age de départ à la retraite non cadre	65 ans	65 ans	65 ans
Age de départ à la retraite non cadre si né avant le 01/01/1970	62 ans	62 ans	62 ans
Ancienneté nécessaire pour le versement de la prime	0,00	0,00	0,00

*Le taux de turn-over moyen par tranche d'âge a été calculé à partir du rapport de l'actuaire selon la table figurant à la page 5 du rapport.

Compte tenu de ces hypothèses, la totalité des engagements, en valeur brute s'élève à :

Totalité des engagements	IFC	MDT
HSA- SIEGE-FORMATION et activités subventionnées	4 772 710	126 161
HEBERGEMENT SOCIAL- MEDICO SOCIAL	6 745 743	326 887
Total 2024 COALLIA	11 518 453	453 048

La provision est déterminée en tenant compte d'un étalement des variations des hypothèses actuarielles sur la durée moyenne probable de présence des salariés avant leur départ à la retraite : méthode du corridor.

La provision n'est pas comptabilisée pour les activités hébergement social - médico-sociales, en gestion contrôlée. Cette dépense opposable aux financeurs est financée l'année du départ à la retraite. Le montant non provisionné s'élève à 4 729 K€. Les versements d'avance qui ont pu être accordés sont comptabilisés en fonds dédiés.

Les montants comptabilisés en provisions s'élèvent à :

	IFC	MDT
HSA - SIEGE – FORMATION, activités subventionnées	4 195 693	126 161
Activités hébergement social - médico-sociales, gestion autorisée Financements obtenus (en fonds dédiés)	1 242 463	326 887

Synthèse Indemnités de fin de carrière :

Au 31 décembre 2024	Engagement comptabilisé	Engagement non comptabilisé (ESMS)	Engagement Total
Valeur des engagements	5 999 287	5 519 166	11 518 453
Pertes et gains actuariels restant à amortir	561 131	790 571	1 351 702
Engagement à comptabiliser	5 438 156	4 728 595	10 166 751

5.2. Fonds dédiés

Les sommes inscrites en fonds dédiés portent sur la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être engagée à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, ou à des dons et legs reçus. Sont concernées, en particulier :

- Les subventions et les crédits non reconductibles attribués, soit pour des actions qui n'ont été que partiellement mises en œuvre, soit pour de nouvelles activités.
 Les fonds dédiés de plus de 2 ans concernent des projets toujours en cours et s'élèvent à 3 307 K€, à la clôture de l'exercice.

- Les contributions financières affectées à des investissements, généralement en provenance de caisses de retraite, les crédits non reconductibles attribués par les autorités de tarification, au budget ou par décision modificative, au financement d'immobilisations. Ils peuvent être également affectés, lors d'une sous-consommation des dotations aux amortissements quand d'importants projets d'investissements sont prévus. Ils sont repris au compte de résultat au rythme des dotations aux amortissements des biens financés par ces crédits.

5.3. Produits Constatés d'Avance

En complément des habituels Produits constatés d'avance, le résultat des marchés pluriannuels SPADA au titre de 2022 a été constaté pour 5,0 M€. Ces PCA ont été maintenus en totalité sur l'exercice 2023, et repris en totalité sur l'exercice 2024 pour 5,0 M€.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Rémunération des Dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement associatif, nous portons à connaissance l'information suivante :

- Les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2024 à 504 K€.

6.2. Rémunération des Commissaires aux Comptes

Conformément à l'article R.123-198-9° du code du commerce :

- Le montant des honoraires des commissaires aux comptes, perçus ou à percevoir au titre de l'exercice 2024 s'élève à la somme de 403 K€ HT.

7. 6.3. Effectifs salariés

Evolution des ETP Moyen				Evolution des effectifs au 31 décembre			
Activités	2022	2023	2024	Activités	2022	2023	2024
Fonctions Support	241	246	279	Fonctions Support	244	269	305
HS	2 023	2 245	2 300	HS	2 085	2 518	2 415
HSA	527	528	536	HSA	533	540	552
Médico-Social	1 210	1 265	1 379	Médico-Social	1 322	1 399	1 573
Prom Soc-Acc Soc	302	305	305	Prom Soc-Acc Soc	308	312	313
Total Général	**4 303**	**4 588**	**4 799**		**4 492**	**5 038**	**5 158**

6.4. Contributions Volontaires en Nature

Le montant des contributions volontaires en nature est nul sur l'exercice 2024.

ANNEXE 1 – IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute	Augmentation		Diminution	Virement	Valeur brute
	Début d'exercice	Reprises activités	Acquisitions	Cessions, mises HS	Poste à poste	Fin d'exercice
Frais d'établissement	134 076	0	0	0	0	134 076
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 402 624	0	51 539	-13 627	0	3 440 536
Fonds commercial	391 673	0	0	0	0	391 673
Autres immobilisations incorporelles	31 854	0	0	0	0	31 854
- Baux emphytéotiques	*31 854*	*0*	*0*	*0*	*0*	*31 854*
- Autres immobilisations incorporelles	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 960 227**	**0**	**51 539**	**-13 627**	**0**	**3 998 139**
Terrains	7 001 107	0	428 036	-214 062	27 924	7 243 005
Constructions	113 554 748	0	1 258 323	-1 785 949	91 869	113 118 991
- Constructions sur sols propres	*113 554 748*	*0*	*1 258 323*	*-1 785 949*	*91 869*	*113 118 991*
- Gros Entretien sur constructions	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Installations techniq., matériel et outillage industriels	15 183 505	0	2 595 462	-1 209 747	31 209	16 600 429
Autres immobilisations corporelles	53 763 955	0	5 195 029	-1 916 116	1 360 755	58 403 623
- Instal. générales, agencements aménag. divers	*27 732 094*	*0*	*2 284 808*	*-710 953*	*1 059 730*	*30 365 679*
- Matériel de transport	*1 949 819*	*0*	*164 716*	*-248 598*	*0*	*1 865 937*
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	*5 659 396*	*0*	*670 190*	*-356 702*	*281 627*	*6 254 511*
- Mobilier d'exploitation	*18 356 468*	*0*	*2 075 315*	*-597 881*	*19 398*	*19 853 300*
- Cheptel, plantations pérennes	*66 178*	*0*	*0*	*-1 982*	*0*	*64 196*
Immobilisations corporelles en cours	1 918 642	0	1 057 030	-2 129	-1 511 756	1 461 787
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**191 421 957**	**0**	**10 533 880**	**-5 128 003**	**0**	**196 827 835**
						0
Participations	10 264 337	0	0	0	0	10 264 337
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	60 800					60 800
Prêts	164 300	0	0	0	0	164 300
Autres immobilisations financières	3 881 536	0	723 080	-176 610	0	4 428 005
- Dépôts et cautionnements	*3 796 030*	*0*	*723 080*	*-176 610*	*0*	*4 342 499*
- Autres immobilisations financières	*85 506*	*0*	*0*	*0*	*0*	*85 506*
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**14 370 973**	**0**	**723 080**	**-176 610**	**0**	**14 917 442**
TOTAL	**209 753 157**	**0**	**11 308 498**	**-5 318 240**	**0**	**215 743 416**

ANNEXE 2 – AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant Début d'exercice	Augmentation Reclassement	Augmentation Dotation	Diminution Cessions, mises HS	Montant Fin d'exercice
Frais d'établissement	99 474	0	22 583	0	122 057
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et va'eurs similaires	3 186 044	0	146 036	-11 513	3 320 567
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	10 763	0	1 524	0	12 287
- Baux emphytéotiques	*10 763*	*0*	*1 524*	*0*	*12 287*
- Autres immobilisations incorporelles	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 296 281**	**0**	**170 143**	**-11 513**	**3 454 911**
Aménagement terrains	0	0	0	0	0
Constructions	56 071 004	0	3 027 211	-1 100 950	57 996 815
- Constructions sur sols propres	*56 071 004*	*0*	*3 013 382*	*-1 100 950*	*57 983 436*
- Gros Entretien sur constructions	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	*0*	*0*	*13 379*	*0*	*13 379*
Installations techniq., matériel et outillage industriels	8 879 569	-2 715	1 722 802	-1 006 463	9 593 193
Autres immobilisations corporelles	34 523 961	2 715	4 988 926	-1 694 171	37 821 431
- Instal.générales, agencements aménag. divers	*18 124 210*	*0*	*2 188 842*	*-625 625*	*19 687 427*
- Matériel de transport	*1 246 383*	*0*	*233 856*	*-216 969*	*1 263 280*
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	*4 144 249*	*0*	*890 299*	*-338 640*	*4 695 908*
- Mobilier d'exploitation	*10 946 365*	*2 715*	*1 674 797*	*-510 955*	*12 112 942*
- Cheptel, plantations pérennes	*62 734*	*0*	*1 122*	*-1 982*	*61 874*
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**99 474 534**	**0**	**9 738 489**	**-3 801 584**	**105 411 439**
TOTAL	**102 770 815**	**0**	**9 908 632**	**-3 813 097**	**108 866 350**

COALLIA

ANNEXE 3 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

NATURE DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Montant Début d'exercice	Reprises d'activités	Dotations	Reprises	Reclassements	Montant Fin d'exercice
Provisions pour trésorerie	225 595	0	0	0	0	225 595
Provisions pour investissement	0	0	0	0	0	0
Provisions sur plus-values de cession d'actifs	961 033	0	0	0	0	961 033
PROVISIONS REGLEMENTEES	**1 186 628**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 186 628**
Provisions pour contentieux personnel	1 258 752	0	1 115 763	-1 153 581	0	1 220 934
Provisions pour contentieux clients	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	159 928	0	0	-159 928	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES	**1 418 680**	**0**	**1 115 763**	**-1 313 509**	**0**	**1 220 934**
Provisions pour indemnités de fin de carrière	5 697 002	0	5 438 156	-5 697 002	0	5 438 156
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien et réparations	0	0	0	0	0	0
Provisions pour matériel	0	0	0	0	0	0
Provisions pour passage CCN51	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	11 330 021	0	1 211 202	-3 526 972	0	9 014 251
PROVISIONS POUR CHARGES	**17 027 023**	**0**	**6 649 358**	**-9 223 974**	**0**	**14 452 407**
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	4 552 207	0	0	-6 199	0	4 546 008
- Titres de participation et créances rattachées	*4 442 816*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 442 816*
- Autres titres immobilisés	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- Prêts	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- Autres immobilisations financières	*109 391*	*0*	*0*	*-6 199*	*0*	*103 192*
DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES	**4 552 207**	**0**	**0**	**-6 199**	**0**	**4 546 008**
Stocks	0	0	0	0	0	0
Créances sur usagers	11 377 874	0	10 103 995	-10 889 095	0	10 592 774
Autres créances	2 264 467	0	2 009 666	-885 093	0	3 389 040
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	0
DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	**13 642 341**	**0**	**12 113 661**	**-11 774 188**	**0**	**13 981 814**
TOTAL	**37 826 879**	**0**	**19 878 782**	**-22 317 870**	**0**	**35 387 791**

ANNEXE 4 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	164 300		164 300
Autres titres immobilisés	60 800	0	60 800
Autres immobilisations financières	4 428 005	0	4 428 005
- Dépôts et cautionnements	*4 342 499*	*0*	*4 342 499*
- Autres immobilisations financières	*85 506*	*0*	*85 506*
ACTIF IMMOBILISE	**4 653 105**	**0**	**4 653 105**
Avances et acomptes versés	2 971 599	2 971 599	0
Autres créances usagers, et comptes rattachés	59 238 822	59 238 822	0
Personnel, et comptes rattachés	1 716 447	1 716 447	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	627 590	627 590	0
Créances sur subventions (État et collectivités)	1 279 735	1 279 735	0
État, impôts et taxes, et comptes rattachés	9 112 827	9 112 827	0
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	5 235 027	0	5 235 027
Débiteurs divers, et comptes rattachés	5 049 532	5 049 532	0
Charges constatées d'avance	718 219	718 219	0
ACTIF CIRCULANT	**85 949 798**	**80 714 771**	**5 235 027**
TOTAL	**90 602 903**	**80 714 771**	**9 888 132**

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts auprès établissements de crédit	80 979 671	47 023 196	13 699 375	20 257 100
Emprunts, dettes financières divers	9 403 462	531 277	6 654 834	2 217 351
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	0	0	0	0
DETTES FINANCIERES (détail cf. annexe 12)	**90 383 133**	**47 554 473**	**20 354 209**	**22 474 451**
Avances et acomptes reçus	0	0	0	0
Fournisseurs d'exploitation, et comptes rattachés	44 511 047	44 511 047	0	0
Personnel, et comptes rattachés	13 895 837	13 895 837	0	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	22 745 220	22 745 220	0	0
Impôt sur les bénéfices	495 000	495 000	0	0
TVA, et comptes rattachés	152 123	152 123	0	0
Autres impôts et taxes, et comptes rattachés	3 375 397	3 375 397	0	0
DETTES D'EXPLOITATION	**85 174 624**	**85 174 624**	**0**	**0**
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	1 848 426	1 848 426	0	0
Créditeurs divers, et comptes rattachés	7 909 914	7 909 914	0	0
DETTES HORS EXPLOITATION	**9 758 340**	**9 758 340**	**0**	**0**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**16 403 763**	**16 403 763**	**0**	**0**
TOTAL	**201 719 860**	**158 891 200**	**20 354 209**	**22 474 451**

ANNEXE 5 - DETAIL DES CREANCES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS	**2 971 599**	**0**	**2 971 599**
Clients HSA	19 527 497	8 174 611	11 352 886
Clients secteur formation	39 426	0	39 426
Clients secteur social	8 853	0	8 853
Clients secteur médico-social	35 485 369	2 418 163	33 067 206
Clients divers	3 848 365	0	3 848 365
Clients Groupe	329 312	0	329 312
Dailly sur conventions DGF d'exploitation	0	0	0
CRÉANCES USAGERS & COMPTES RATTACHÉS	**59 238 822**	**10 592 774**	**48 646 048**
Personnel : avances, acomptes, et sommes à recouvrer	1 716 447	737 710	978 737
Organismes sociaux : IJSS, IJ prévoyance, et autres à recouvrer	627 590	0	627 590
Subventions d'investissement & équipement hors ACSE	1 279 735	0	1 279 735
Impôt sur les sociétés, taxe d'apprentissage	0	0	0
État, CVAE CET et TP	1 245 329	0	1 245 329
Impôt différé	0	0	0
État, TVA	7 867 498	0	7 867 498
Entités du Groupe Coallia, comptes courants débiteurs	5 235 027	2 178 799	3 056 228
Entités du Groupe Coallia, avoirs à recevoir	0	0	0
Débiteurs, suite à reprises d'activité	0	0	0
Aides à recevoir sur les contrats aidés	6 043	0	6 043
Organismes de formation, remboursements à recevoir	28 829	0	28 829
Tickets restaurant	0	0	0
Autres débiteurs	5 014 660	472 531	4 542 129
AUTRES CRÉANCES	**23 021 158**	**3 389 040**	**19 632 118**
TOTAL	**85 231 579**	**13 981 814**	**71 249 765**

ANNEXE 6 - DETAIL DES DISPONIBILITES

NATURE		Montant brut	Dépréciation	Montant net
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		**111 988 803**	**0**	**111 988 803**
	Comptes à terme	48 343 233	0	48 343 233
	Comptes sur livret	63 645 570	0	63 645 570
DISPONIBILITES BANCAIRES		**41 308 905**	**0**	**41 308 905**
Comptes ordinaires		40 908 264	0	40 908 264
CAISSES		293 430	0	293 430
Autres Comptes		107 211	0	107 211
TOTAL		**153 297 708**	**0**	**153 297 708**

ANNEXE 7 - DETAIL DES FONDS PROPRES

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Valeur d'apport de fusion	8 681 347	0		0	8 681 347
Dons et legs	76 225	0	0	0	76 225
Prime de fusion	0	0	0	0	0
	8 757 572	**0**	**0**	**0**	**8 757 572**
Fonds propres avec droit de reprise	**2 026**	**0**	**0**	**0**	**2 026**
Ecart de réévaluation	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Réserves activités sous gestion propre	**12 389 061**	**0**	**0**	**0**	**12 389 061**
Réserves activités sous gestion contrôlée					
Réserves de trésorerie	1 475 078	0	84 586	-10 798	1 548 866
Réserves de compensation	18 728 469	0	11 379 864	-8 487 022	21 621 311
Excédents affectés à l'investissement	15 652 850	0	3 858 257	-518 462	18 992 645
	35 856 397	**0**	**15 322 707**	**-9 016 282**	**42 162 822**
Report à nouveau activités sous gestion propre					
Report à nouveau acquis					
Report à nouveau	-28 813 348	624 780	15 530 125	-21 342 412	-34 000 855
Dépenses refusées par les financeurs	-511 954	0	0	0	-511 954
Excédent Raisonnable ss/ activités	63 560	0	269 954	0	333 514
	-29 261 742	624 780	15 800 079	-21 342 412	-34 179 295
Report à nouveau en attente					
Excédents activités subventionnées en attente	55 875 660	3 378 937	24 430 220	-21 254 553	62 430 264
	26 613 918	**4 003 717**	**40 230 299**	**-42 596 965**	**28 250 969**
Report à nouveau activités s/s gestion contrôlée					
Excédents affectés aux mesures d'exploitation	4 327 207	0	1 817 718	-960 432	5 184 493
Déficits sociaux à reporter	-18 516 786	0	16 026 052	-18 643 828	-21 134 562
Excédents sociaux à reporter	23 870 682	-2 304 082	36 256 168	-37 861 624	19 961 144
Dépenses refusées par autorité de tarif.	-4 967 412	0	2 164 560	-2 074 647	-4 877 499
Dépenses non opposables	-5 893 180	0	1 202 942	-1 866 669	-6 556 907
Crédits non reconductibles pour IDR	419 921	0	0	0	419 921
	-759 568	**-2 304 082**	**57 467 440**	**-61 407 200**	**-7 003 410**
Résultat activités sous gestion propre	**4 003 717**	**-4 003 717**	**4 945 365**	**-4 325 852**	**619 512**
dont résultat acquis	*624 780*	*-624 780*	*4 945 365*	*0*	*4 945 365*
dont résultat en attente	*3 378 937*	*-3 378 937*		*-4 325 853*	*-4 325 853*
Résultat activités sous gestion contrôlée	**-2 304 082**	**2 304 082**	**104 740**		**104 740**
SITUATION NETTE	**84 559 041**	**0**	**118 070 551**	**-117 346 300**	**85 283 292**
Subventions d'investissement					
Subventions pour sites en exploitation	0	0	0	0	0
Subventions pour sites en cours de réhabilitation	16 213 698	0	6 910 387	-8 117 569	15 006 516
	16 213 698	**0**	**6 910 387**	**-8 117 569**	**15 006 516**
Provisions réglementées					
Provisions réglementaires / trésorerie	225 595	0	0	0	225 595
Provisions réglementaires / Plus-values actifs	961 033	0	0	0	961 033
	1 186 628	**0**	**0**	**0**	**1 186 628**
TOTAL FONDS PROPRES	**101 959 367**	**0**	**124 980 938**	**-125 463 869**	**101 476 436**

ANNEXE 8 –CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS OCTROYES DANS L'EXERCICE

NATURE	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisses d'allocation familiales	Autres	TOTAL
Subventions d'investissement	0	1 560 658	0	0	0	1 560 658
Concours publics (ESSMS)	0	98 040 048	106 472 122	0	0	204 512 170
Subventions d'exploitation	875 003	133 878 208	11 026 842	209 958	186 589	146 176 599
TOTAL	**875 003**	**233 478 914**	**117 498 964**	**209 958**	**186 589**	**352 249 427**

ANNEXE 9 - DETAIL DES FONDS DEDIES

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	*dont remboursement*		Montant global	*dont correspondant à des projets sans dépenses depuis 2 ans*
Subventions d'exploitation							
Fonds dédiés activité hébergement	415 117	0	0	0	0	415 117	0
Contributions financières ESSMS							
Financements d'exploitation (CNR)	2 934 562	1 250 517	-785 967			3 399 113	*1 855 218*
Projets définis hébergement social	*560 296*	*527 706*	*-245 856*	*0*	*0*	*841 146*	*583 265*
Projets définis secteur handicap	*1 198 590*	*417 625*	*-448 171*	*0*	*0*	*1 168 045*	*317 523*
Projets définis secteur personnes âgées	*1 175 676*	*305 186*	*-90 940*	*0*	*0*	*1 389 922*	*954 430*
Financements d'investissement	4 825 287	540 039	-457 597			4 907 729	1 451 880
Autorités de tarification (CNR)	*3 617 558*	*540 039*	*-370 361*	*0*	*0*	*3 787 236*	*1 451 880*
Caisses de Retraite : Immobilier	*1 118 026*	*0*	*-59 111*	*0*	*0*	*1 058 915*	*0*
Caisses de Retraite : mobilier	*89 704*	*0*	*-28 125*	*0*	*0*	*61 578*	*0*
	7 759 850	**1 790 556**	**-1 243 564**	**0**	**0**	**8 306 842**	**3 307 098**
Ressources liées à générosité du public							
Fonds dédiés sur dons	5 157	0	0	0	0	5 157	0
TOTAL	8 180 124	1 790 556	-1 243 564	0	0	8 727 116	3 307 098

ANNEXE 10 - DETAIL DES DETTES FINANCIERES

NATURE	Valeur brute Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute Fin d'exercice	Dont dettes garanties
Emprunts auprès des organismes bancaires, dont la Caisse des Dépôts	38 936 237	0	-2 664 833	5 193 884	41 465 287	41 465 287
Préfinancements établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires courants (découverts)	10 040 116	33 804 625	0	0	43 844 741	0
Dettes rattachées (ICNE)	479 835	0	-41 255	0	438 580	438 580
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**49 456 188**	**41 675 328**	**-5 382 908**	**0**	**85 748 608**	**41 903 867**
Emprunts auprès d'organismes non bancaires	5 193 884	0	0	-5 193 884	0	0
Préfinancements autres établissements	0	0	0	0	0	0
Cautions versées par les usagers	4 779 572	0	-145 048	0	4 634 524	0
Dettes rattachées (ICNE)	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières	**9 973 456**	**0**	**-5 337 932**	**0**	**4 634 524**	**0**
TOTAL	**59 429 644**	**41 675 328**	**-10 721 840**	**0**	**90 383 132**	**41 903 867**

ANNEXE 11 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	Montant
Usagers	3 714 616
Créances usagers	**3 714 616**
Fournisseurs, avoirs à recevoir	636 890
Personnel, produits à recevoir	0
Organismes sociaux, produits à recevoir	0
État, Impôts et taxes, produits à recevoir	86 560
Entités du Groupe Coallia, produits à recevoir	0
Débiteurs divers, produits à recevoir	48 889
Autres créances	**772 339**
Valeurs mobilières de placement, produits à recevoir	0
Banques, produits à recevoir	0
	0
Trésorerie	
COMPTES RATTACHES	**4 486 955**
Accompagnement social	0
Établissements médico-sociaux	0
Établissements sociaux	0
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	0
Divers	718 219
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**718 219**
TOTAL	**5 205 174**

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	Montant
Emprunts, intérêts courus et non échus	438 580
Banques, charges à payer	0
Entités du Groupe Coallia, charges à payer	0
Dettes financières	**438 580**
Fournisseurs d'exploitation, charges à payer	11 089 030
Usagers, avoirs à établir	0
Personnel, congés à payer	2 940 799
Personnel, autres charges à payer	9 533 273
Organismes sociaux, charges sur congés à payer	1 608 041
Organismes sociaux, autres charges à payer	5 322 383
État, Impôts et taxes, charges à payer	57 342
Dettes d'exploitation	**30 550 868**
Fournisseurs d'immobilisations, charges à payer	0
Débiteurs divers, charges à payer	326 165
Dettes hors exploitation	**326 165**
COMPTES RATTACHES	**30 877 033**
Accompagnement social	0
Établissements médico-sociaux	0
Établissements sociaux	0
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	0
Divers	16 403 763
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**16 403 763**
TOTAL	**47 280 796**

ANNEXE 12 - TRANSFERTS DE CHARGES ET PRODUCTION IMMOBILISÉE

Transferts de charges d'exploitation	Montant
Contrats aidés	918 597
Formation	791 779
Sinistres	247 500
Avantages en nature	294 830
Aides diverses	0
Immobilisations Incorporelles	0
Autres transferts de charges	700 202
TOTAL	**2 952 908**

Transferts de charges financiers	Montant
Frais sur emprunts imputés aux tiers financeurs	0
Frais de Dailly imputés aux tiers financeurs	0
TOTAL	**0**

Production immobilisée	Montant
Frais d'établissement	0
Solutions informatiques développées en interne	0
Immobilisations incorporelles	**0**
Frais financiers incorporés à des programmes de réhabilitation	0
Gros entretien (GE)	0
Travaux de peinture	0
Maîtrise d'ouvrage	0
Autres immobilisations corporelles	0
Immobilisations corporelles	**0**
TOTAL	**0**

ANNEXE 13 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
Amendes, pénalités	53 225
Divers	1 264 139
Opérations de gestion	**1 317 364**
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles sorties	2 114
Valeurs nettes des immobilisations corporelles sorties	1 319 318
Opérations en capital	**1 321 432**
Provisions réglementées	0
Dépréciation créances	2 178 798
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	**2 178 798**
TOTAL	**4 817 594**

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
Rentrées sur créances amorties	898 365
Dégrèvements d'impôts (autres que I.S.)	157 264
Divers	4 964 353
Opérations de gestion	**6 019 982**
Produits de cession des immobilisations incorporelles	0
Produits de cession des immobilisations corporelles	2 014 883
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	92
Autres produits exceptionnels	0
Opérations en capital	**2 014 975**
Provisions réglementées	0
Dépréciation créances	0
Provisions pour risques	0
Reprise sur dépréciations et provisions et transferts de charges	**0**
TOTAL	**8 034 957**

ANNEXE 14 - ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL

L'association a recours à des contrats de crédit-bail pour une partie de son parc automobile.
Au 31 Décembre 2024, les engagements résiduels au titre de ces contrats sont peu significatifs (engagements inférieurs à 50K €) et n'ont pas fait l'objet d'un détail dans la présente annexe.

ANNEXE 15 - ETAT DES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DONNES	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
COALLIA HABITAT : Droits de réservation de lits	0	0	0	0
SOLEILS ET PAPILLES : Soutien financier	0	0	0	0
Aux filiales	**0**	**0**	**0**	**0**
BNP PARIBAS	4 000 000	261 214	0	4 261 214
COALLIA SOLIDAIRE	0	0	0	0
LOGEO	0	0	0	0
CILGERE	0	0	0	0
CRAMIF	0	0	0	0
GIC	0	0	0	0
LOGEHAB	0	0	0	0
RESIDERO	0	0	0	0
SOLENDI	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0
Aux tiers	**4 000 000**	**261 214**	**0**	**4 261 214**
TOTAL	**4 000 000**	**261 214**	**0**	**4 261 214**

ENGAGEMENTS RECUS	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
Des filiales	**0**	**0**	**0**	**0**
Collectivités locales (sur emprunts de COALLIA)	0	0	0	0
Retenues de garantie sur marchés de travaux	0	0	0	0
Des tiers	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**

ANNEXE 16 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	MONTANT
Créances rattachées à des participations	0
Créances usagers, et Comptes rattachés	329 312
Comptes Courants Associés Débiteurs	5 235 027
Dettes fournisseurs, et comptes rattachés	0
Comptes Courants Créditeurs	0

ANNEXE 17 - LISTE DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET ENTITES LIEES

Informations financières / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus											
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)	119 080	195 745		4 442 887	0	1 446 070	0	4 902	-173 560	0	...
PAVILLON GIRARDIN (SA)	118 080	334 082	100	3 896 193	0	584 790	0	4 902	-125 012		
SCI L'ORANGERIE	1 000	-138 337	99,9	546 694	0	861 280	0	0	-48 548		
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)	49 090 101	12 984 154		5 799 950	5 799 950	0	0	25 960 223	2 780 621	0	...
BATIGERE HABITAT SOCIAL (Exercice 2023)	49 090 101	12 984 154	26,54	5 799 950	5 799 950	0	0	25 960 223	2 780 621		
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.											
1. Filiales non reprises au § A.											
a. Filiales françaises (ensemble)				0	0	0	0			0	...
b. Filiales étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0	...
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0			0	...
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0	...

(1) : Données 2023, celles de 2024 n'étant pas transmises à date

COALLIA
Association loi 1901 à but non lucratif
Siège social : 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris
RCS Paris D 775 680 309

Certifié conforme à l'original
Paris, le 9 juillet 2025

Arnaud Richard
Directeur général

ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUIN 2025
RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

INTRODUCTION

Le rapport de gestion est l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée, et de se projeter sur l'avenir en cohérence avec les objectifs de l'Association.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Dans une logique de toujours plus de cohérence entre la gouvernance et la direction mais aussi plus d'efficacité et de sécurisation des pratiques, l'Association a révisé ses statuts et son règlement intérieur lors de l'Assemblée générale extraordinaire et Conseil d'administration du 19 juin 2024. Il est à noter notamment la création d'un Comité des risques.

Arrêté des comptes 2023 exceptionnellement le 4 juillet 2024. En raison d'un accroissement notable de l'activité, de changement de procédures et logiciels, et du retard pris de ce fait dans l'établissement des documents comptables concernant l'exercice clos le 31 décembre 2023, les Commissaires aux comptes n'ont pas pu procéder à la certification desdits comptes et émettre leurs rapports dans les

temps impartis. L'Association se trouvant dans l'impossibilité matérielle de procéder à l'approbation de ses comptes clos le 31 décembre 2024 au 30 juin 2024, il a été demandé au Président du Tribunal de commerce de proroger jusqu'au 30 septembre 2024 le délai d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2023 de l'Association. Les comptes ont pu être approuvés lors d'une Assemblée générale, le 4 juillet 2024.

Rapport de la Cour des comptes :

En janvier 2024, la Cour des comptes publiait un rapport à la suite d'un contrôle organique de Coallia effectué sur la période 2016-2021. La Cour prenait acte des efforts engagés par l'Association pour sortir de l'ornière où elle se trouvait en 2017, soulignant la capacité d'intervenir de Coallia et saluant le remaniement de sa gouvernance, de son organisation, ainsi que l'adossement à Batigère Habitats Solidaires. Reconnaissant le chemin parcouru, la Cour des comptes pointait aussi plusieurs pistes d'amélioration en formulant 9 recommandations. Ces dernières sont en cours de mise en œuvre par le Comité de direction, et scrupuleusement suivies par le Conseil d'administration.

1ère recommandation : Adopter un nouveau projet d'entreprise associative.

2ème recommandation : Étendre et renforcer la démarche de contrôle interne et de maîtrise des risques.

3ème recommandation : Restructurer l'organisation de la filière administrative, comptable et financière de l'Association et mettre en place une comptabilité d'engagement.

4ème recommandation : Mettre en place les flux d'informations permettant d'assurer le suivi et le pilotage de l'activité des établissements (notamment le suivi des événements indésirables) et des ressources humaines (notamment le suivi infra-annuel des effectifs et de la masse salariale) et, en sens inverse, l'animation de la communauté de travail.

5ème recommandation : Mettre en place un plan de suivi et de redressement des activités structurellement déficitaires, qu'elles soient financées par ressources propres ou par fonds sous contrôle de tiers.

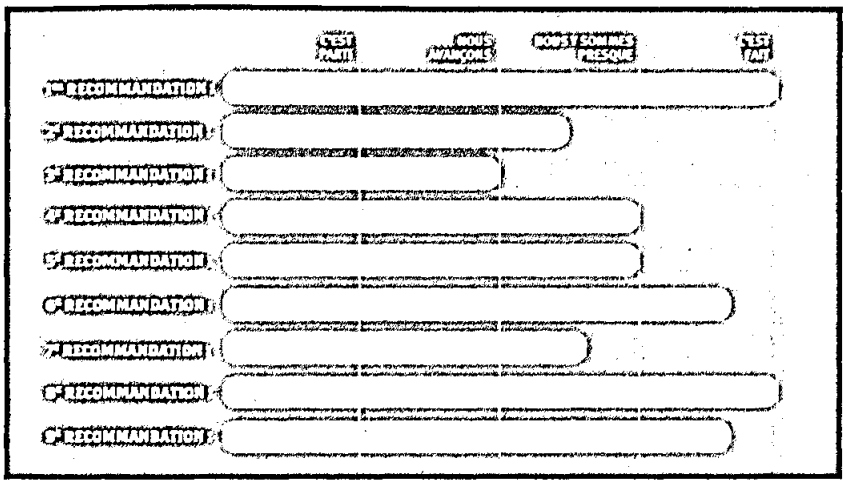
6ème recommandation : Mettre en œuvre, en 2024, une nouvelle autorisation de prélèvement pour frais de siège pour la période 2025-2029.

7ème recommandation : Mettre en place un suivi national des risques de reversement de subventions et l'intégrer à l'analyse du risque réel financier pour l'Association.

8ème recommandation : Procéder à une correction des valeurs inscrites au bilan au titre des immobilisations corporelles.

9ème recommandation : Définir et faire appliquer les procédures RH relatives aux éléments de paie, à la gestion des avantages en nature et aux astreintes.

A mars 2025, avancée des réponses aux recommandations de la Cour des comptes :



Le 20 décembre 2023, Coallia a adopté son PEA (Projet d'Entreprise Associative), PEA d'une durée de 6 ans (2024 2029). Le PEA est une démarche qui définit, sur la base de l'ambition majeure, les axes, les objectifs et les actions ayant vocation à structurer l'Association.

L'ambition majeure : affirmer notre mission d'utilité sociale tout en garantissant la pérennité de l'Association.

Les 6 grandes orientations stratégiques, votées par le Conseil d'administration le 14 décembre 2022, qui guident ce PEA sont :

1. Réinventer le fonctionnement de l'Association et les équilibres économiques par un plan de transformation
2. Définir la ligne stratégique de nos activités et leur développement
3. Adapter l'organisation au service des personnes accompagnées et des missions de nos professionnels
4. Déployer la culture qualité et conformité tout en développant notre innovation
5. Développer les compétences des équipes
6. Valoriser l'Association en interne et en externe

Pour donner suite à la décision formalisée en 2023 de mettre en place un Système de management intégré (SMI) autour des 3 normes (Qualité, sécurité et environnement), une Revue de direction (RDD) s'est tenue le 18 décembre 2024 afin d'apprécier l'avancement des travaux et de planifier les actions à mener et les objectifs à suivre.

Cette RDD partielle (mode projet) a montré l'avancement des travaux en cours (7 % validés et 15 % réalisés) et a confirmé la planification des principaux jalons pour les années 2025 et 2026. Les travaux relatifs aux processus de gouvernance et de pilotage sont quasiment terminés (100 % des procédures liées à la gouvernance et 90 % des procédures liées au pilotage sont réalisées) et l'ensemble des grands processus a été identifié et cartographié (20 grands processus).

L'année 2025 sera centrée autour des 7 champs d'activité (9 processus) et des fonctions supports (9 processus) avec le retour des audits de conformité. Les grandes orientations stratégiques du PEA sont intégrées dans la conception et la mise à jour des grands processus.

Le cycle annuel de l'amélioration continue, qui découle des procédures du SMI, prévoit au travers de la RDD de procéder au bilan des résultats obtenus au regard des objectifs définis, pour vérifier que le SMI mis en œuvre répond aux attentes et exigences attendues, et atteint les objectifs définis.

À date et à l'issue de la RDD, il a été constaté que le SMI, en cours de déploiement, est approprié, adapté, efficace et en accord avec les orientations stratégiques de l'association.

Le Conseil d'administration a par conséquent confirmé ces 6 orientations stratégiques le 12 février 2025.

Poursuite de la structuration de l'Association :

L'équipe dirigeante a été renouvelée avec une directrice générale adjointe en charge des métiers, de l'activité et des territoires, une directrice administrative et financière, une directrice immobilière, une directrice de l'organisation et des systèmes d'information, un directeur des ressources humaines et un directeur de cabinet. Tous ont aujourd'hui une délégation de pouvoirs de premier niveau du directeur général. Des délégations ont été déployées et mises en œuvre auprès des Directeurs régionaux, des Directeurs territoriaux, Directeurs territoriaux adjoints et Directeurs d'établissement durant l'année 2024.

Mise en place d'une Direction juridique avec :
- un pôle immobilier (gestion juridique du volet patrimonial de l'Association / gestion contentieuse du patrimoine de l'Association),
-un pôle conformité (conformité des fournisseurs et marchés / compliance),
-un pôle prévention et gestion des risques (gestion des risques / prévention des risques liés à l'activité)
-un service assurances (négociation des contrats / gestion des sinistres).

Mise en place d'une nouvelle organisation territoriale avec 4 directions régionales, 31 directions territoriales réunissant l'ensemble des activités sur un territoire cohérent. Il a été également créé une direction des métiers et une direction de l'activité.

Dans le cadre de l'animation des Métiers, il est à noter la création du pôle « protection de l'enfance » et du pôle « Grand âge et handicaps » ainsi que le démarrage des animation réseaux Métiers liés à ces pôles. Dans le cadre du programme d'Accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR), une coordinatrice a été recrutée et le réseau Métier AGIR a débuté. Enfin, le projet Fonds asile migration intégration (FAMI) a été initié avec le recrutement des coordinateurs Médiation, Santé mentale et Intégration et le recrutement d'un conseiller opérationnel Fonds européens (conformité et justification).

Une journée professionnelle relative au « Logement accompagné » a été dispensée le 1er octobre 2024 et une concernant « l'Intégration » a été dispensée le 8 novembre 2024.

Dans le cadre de la stratégie et innovation, les 7 champs d'activités de Coallia ont été définis regroupant les 66 modes d'intervention existant en 2024 au sein de l'Association.

Au niveau du développement, il est à noter le renouvellement du marché des Structures de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) et le développement et la mise en œuvre des plates-formes AGIR.

L'année 2024 a également été marquée par la stabilisation de l'organisation de la direction immobilière avec l'arrivée d'un nouveau directeur technique, la création d'un poste d'Energy Manageur et celle d'un responsable process méthodes ainsi que la poursuite de la déconcentration des postes de Gestionnaires techniques immobiliers en région.

Les chantiers de structuration menés par la Direction immobilière en 2024 ont été :
• La conduite du projet partenariat stratégique avec Batigère Habitats Solidaires ;

• Le lancement du guichet unique de centralisation de toutes les demandes d'ouvertures et fermetures des fluides ;
• La mise en place d'un nouveau format de revue de patrimoine avec les territoires ;
• La mise en place d'un outil d'engagement de dépenses dans l'attente de la mise en production de l'outil de la Direction administrative et financière ;
• Le développement d'indicateurs.

Dans le cadre projet de partenariat stratégique avec Batigère Habitats Solidaires, un travail en mode projet a été mené sur 4 thématiques :
1. Avenant à la convention de gestion type
2. Plan de réhabilitations / modernisations
3. Délibération et gouvernance – comitologie des projets communs
4. Soutenabilité financière et prévisibilité des opérations – communication des éléments financiers des opérations.

Les travaux ont été en partie finalisés lors du Conseil d'administration du 16 avril 2025 qui a approuvé l'avenant n°2 au protocole d'adossement entre Batigère et Coallia du 20 décembre 2018, l'avenant à la convention de gestion type et les conventions de gestion type bailleur /gestionnaire et type propriétaire / gestionnaire.

Du côté du service de la stratégie immobilière, l'année 2024 a été marquée par l'ouverture des projets suivants :
• Montargis : Pension de famille, 28 logements, remise des clés en mai 2024, bailleur Batigère Habitats Solidaires
• Essômes la Colinette : Résidence sociale – Pension de famille, 55 logements, remise des clés en avril 2024, bailleur Batigère Habitats Solidaires,
• Rosny - Allemane : Résidence sociale traitement PTFTM, 170 logements, remise des clés en juin 2024, bailleur Batigère Habitats Solidaires,
• L'Haÿ-les-Roses : Résidence sociale, 175 logements, remise des clés en septembre 2024, bailleur Batigère Habitats Solidaires,
• Avignon : Maison d'enfants à caractère social (MECS), Pavillon 6 logements, remise des clés en décembre 2024, propriété Coallia.

Le service de la stratégie immobilière a également suivi les conduites des opérations suivantes dont les remises des clefs sont programmées en 2025 :
• GIEN : Démolition-reconstruction résidence sociale-pension de famille, 179 logements, remise des clés prévisionnelle en avril 2025, bailleur Batigère Habitats Solidaires,
• CREIL Louis Blanc : Réhabilitation thermique résidence sociale-centre d'accueil de demandeurs d'asile-foyer de jeunes travailleurs, 173 logements, remise des clés prévisionnelle en mai 2025 bailleur Batigère Habitats Solidaires,
• MONTATAIRE : Réhabilitation résidence sociale- centre d'accueil de demandeurs d'asile-foyer de jeunes travailleurs, 224 logements, remise des clés prévisionnelle en juin 2025 bailleur Batigère Habitats Solidaires,
• PARIS 11 : Construction Neuve, Petite Pierre : résidence sociale, 120 logements, remise des clés prévisionnelle en avril 2025, bailleur 3F Résidence.

La mise en conformité de l'Association au niveau du Règlement général sur la protection des données (RGPD) s'est poursuivie. Des sessions de sensibilisation (support et quizz cas d'usage) centrées sur les critères en lien avec la protection des données personnelles ont été organisées tout au long de l'année 2024 (7 sessions) dans le prolongement de l'année 2023 (10 sessions). Des kits RGPD comprenant l'ensemble des documents, formulaires, recommandations, adaptés à chaque dispositif ont également été livrés aux équipes afin de leur mettre à disposition les éléments de preuve à fournir lors de l'évaluation externe. Le partenariat entre la cellule DPD et la DOSI s'est renforcé en 2024 et s'est traduit par divers chantiers collaboratifs. Un travail de formation auprès d'une partie du Service des

achats et des marchés de Coallia a été mené et s'est traduit en 2024 par une session de sensibilisation et par la mise à jour du guide d'accompagnement à l'analyse des différentes situations en lien avec la sous-traitance et les responsabilités qui en découlent pour les parties.

Cap Coallia s'est poursuivi. Il s'agit d'une démarche qui regroupe la totalité des projets de l'Association. Tout sujet sortant de l'activité régulière de chaque direction est ainsi identifié et traité en mode projet. Les ressources humaines et financières devant être optimisées, les arbitrages et l'orchestration sont faits lors du Comité Cap Coallia regroupant l'ensemble des membres du Costrat. Fin 2024, 118 projets sont déployés, ce qui permet en permanence d'allouer les ressources et de procéder à des priorisations. La Direction administrative et financière (DAF) porte 37% des projets, en raison des nombreux projets financiers et stratégiques. La Direction des métiers, de l'activité et des Territoires (DMAT), quant à elle, représente 20% des projets, en cohérence avec ses responsabilités et son périmètre d'actions.

Un des projets majeurs porte sur le système budgétaire et de reporting réglementaire. Son objectif est la modernisation de la gestion budgétaire et l'amélioration du reporting réglementaire pour une prise de décision plus rapide et éclairée. Il vise une réduction des erreurs dans la gestion budgétaire, une optimisation du processus de reporting et une conformité réglementaire renforcée.

Un deuxième outil, également très attendu de toutes les équipes et des financeurs, à savoir le Dossier usager informatisé (DUI). Son objectif est la digitalisation et la standardisation de la gestion des usagers. Il a pour objectif de garantir la conformité réglementaire.

Enfin, la mise en place d'une solution de Gestion électronique de documents (GED) commune à toutes les directions de Coallia est intégrée à Cap Coallia. Cette solution vise à organiser, gouverner et centraliser les documents dans un cadre adapté aux besoins de chaque direction, tout en respectant les exigences de sécurité et de conformité.

Au titre des projets portés par Cap Coallia, l'année 2024 a également vu la progression des projets base patrimoine et Plan stratégique de patrimoine (PSP) :

• Chantier base de patrimoine : un appel d'offres a été lancé pour la mise en œuvre de la solution e-Patrimoine, aboutissant à la sélection du prestataire. Le lancement de ce projet marque le début de la digitalisation attendue des outils immobiliers, notamment par la centralisation et la structuration de données patrimoniales. Il permet également de poser les fondations numériques de l'activité immobilière, à travers divers modules : audit, suivi des plans de travaux, gestion énergétique, outils de ticketing, suivi réglementaire, etc.Ce projet constitue en outre une opportunité de refonte des procédures existantes, en cohérence avec le développement du Système de Management Intégré (SMI)

• Chantier Plans stratégique de patrimoine (PSP) : lancement du PSP partie propriétaire pour les établissements médico-sociaux de Coallia mais aussi pour le siège et une résidence sociale. A l'issue d'un appel d'offres et dans le respect règles de la commande publique, le prestataire a été désigné et retenu pour accompagner Coallia sur ce dossier.

Mise en place de deux dispositifs d'information via *Coalliés, l'édition* et *Coalliés l'application*.

Coalliés l'édition a pour objectif de porter les convictions de l'utilité sociale. C'est le reflet à un instant T du cadre d'exercice de Coallia, avec une parution deux fois par an dans un format de 44 à 52 pages. Coalliés l'édition n°3 est paru fin mars 2025. Coalliés, l'édition est adressé au domicile des collègues de Coallia (5 000 exemplaires) et aux parties prenantes (2000 exemplaires).

Coalliés l'application a pour objectif d'apporter des preuves de l'utilité sociale. C'est le reflet vivant de la richesse de Coallia. Les parutions se font au fil de l'eau pour la partie interne. *Coalliés l'application*

s'adresse uniquement à de l'interne mais il est prévu de l'ouvrir à de l'externe dans quelques mois. Début 2025, il y avait 3 388 profils activés, 791 messages publiés, 156 articles disponibles, 15 newsletter publiées, 494 87 visites effectives, 3 à 5 K de visibilité mensuelle, 8439 réactions aux publications, 3 mn 52 au niveau du temps moyen de visite, 96% consultation ordinateur.

Faits marquants :

Entrains sur Nohain :

Coallia a été confrontée à de graves difficultés sur son Etablissement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) situé à Entrains sur Nohain (58). Elles font suite à des restrictions de l'accès de certains bâtiments de l'établissement dans le cadre de travaux de diagnostic afin d'assurer la sécurité des salariés et des résidents face à un bâti ancien.

Dans ce contexte, les résidents et leur famille ont privilégié leur transfert définitif au sein d'autres Ehpad de la région, plutôt qu'un simple changement temporaire.

Cette situation a généré des difficultés économiques. Le 7 février 2024, le Conseil d'administration a autorisé la fermeture de l'Ehpad d'Entrains sur Nohain et le plan de sauvegarde de l'emploi.

Mayotte :

Suite au passage du cyclone Chido qui a dévasté l'archipel de Mayotte, le Conseil d'administration a décidé le 18 décembre 2024 de la mise en place d'un fonds de soutien d'urgence de 200.000 euros pour deux mois. Le montant total utilisé pour ce fonds de soutien a été de 143 809 euros.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

L'année 2024 est marquée par une dynamique contrastée, avec une forte progression des activités de services venant compenser des évolutions moins favorables.

Points Clés Positifs :

- **Forte croissance des marchés de services :** Le développement soutenu des marchés de services (SPADA, AGIR, EPIDE) a généré un chiffre d'affaires de **35,1 M€** en 2024 contre **22,0 M€** en 2023, représentant une progression significative. Cette évolution a dégagé un excédent notable de **11,6 M€** (6.6 M€ en 2024 et un report 2022 en produits constatés d'avance de 5 M€).
- **Impact positif des produits financiers :** La hausse des taux d'intérêt a favorisé un rendement accru de la trésorerie, générant **1,8 M€ nets** de produits financiers,
- **Un meilleur taux de couverture des frais de siège**

Facteurs Impactant Négativement le Résultat :

- **Extension de la prime Ségur-Laforcade :** L'application de la prime Ségur-Laforcade à l'ensemble des salariés a entraîné une augmentation significative des charges de personnel de **5,3 M€** en 2024, partiellement financés.

- **Diminution des subventions via la reprise d'excédents antérieurs :** La reprise d'excédents antérieurs en atténuation des subventions de l'exercice a représenté un impact négatif de **6,1 M€**.

- **Amorce de la baisse de l'accompagnement des Ukrainiens :** La diminution progressive de l'activité liée à l'hébergement et à l'intermédiation locative pour les personnes déplacées d'Ukraine a entraîné une baisse de chiffre d'affaires de **10,9 M€** (-36%).

- **Non-reconduction de l'aide exceptionnelle Énergie :** L'aide exceptionnelle Dépenses Énergie (3,3 M€ perçus en 2023) n'a pas été renouvelée en 2024, impactant nos ressources.

- **Contexte économique défavorable :** L'inflation persistante de l'énergie et le maintien du taux du Livret A à 3% ont pesé sur nos charges financières (emprunts, loyers transparents) sans être intégralement compensés par la revalorisation encadrée des redevances (+3.5%) et des prix de journée.

Le chiffre d'affaires global de l'association a progressé de **5,6 %** (+27,1 M€), atteignant **511,7 M€** en 2024. Cette évolution résulte principalement de :

- Une augmentation de **13,1 M€** (+59,8%) des marchés de services (SPADA, AGIR, EPIDE).

- Une hausse de **4,7 M€** (+11,7%) de l'activité des Centres d'Hébergement d'Urgence.

- Une diminution de **10,9 M€** (-36%) de l'activité d'hébergement et d'intermédiation locative pour les personnes déplacées d'Ukraine.

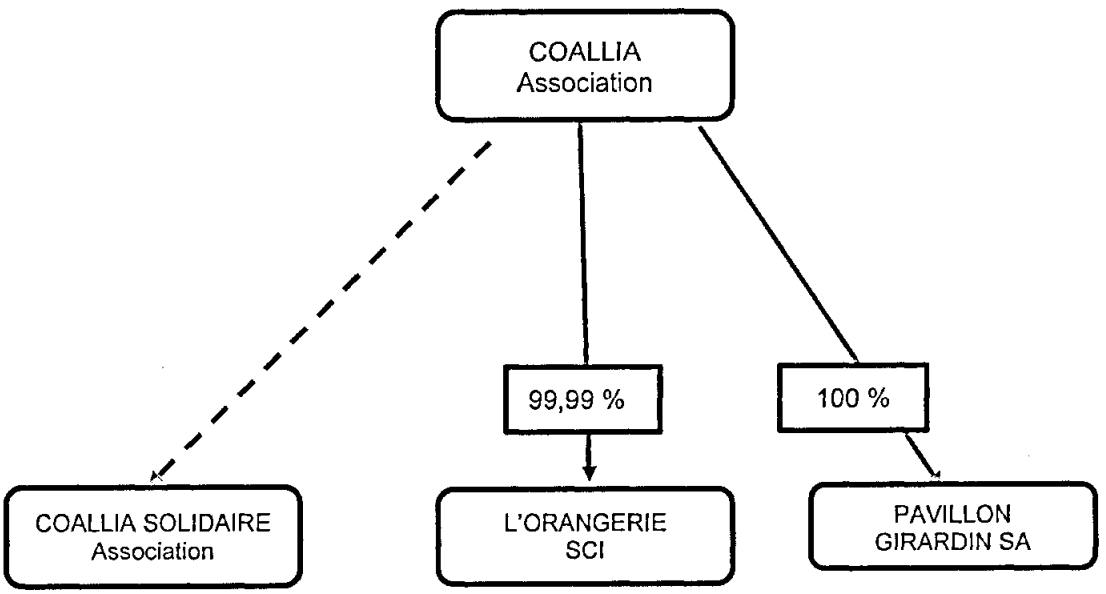
Le **résultat de l'exercice 2024 s'établit à 0,7 M€**, en diminution par rapport aux **1,7 M€** de 2023. Ce résultat est positivement influencé par la marge significative dégagée par les marchés de services, les produits financiers mais reste pénalisé par le financement partiel de l'extension de la prime Ségur à l'ensemble des salariés, l'inflation de l'énergie-fluides et la reprise des excédents antérieurs des dispositifs sous subventions.

En considérant une approche analytique par champ d'activité.
Le champ d'activité **« Asile et intégration »,** représente 34 % de l'activité Coallia et dégage un résultat excédentaire de 9.6 M€, influencé par les marchés de services à hauteur de 11.2M€ (Spada et agir).
L'activité **« Logement accompagné »** est sur l'exercice déficitaire de -0.9 M€, et supporte le surenchérissement de l'énergie fluides, non soutenu en 2024 par la prime exceptionnelle perçue en 2023 à hauteur de 3.3 M€.
Les **activités « Mise à l'abri, urgence et insertion », « Protection de l'enfance », « Accompagnements sociaux »** sont proches de l'équilibre.
Les activités médico-sociales : **« Handicaps et inclusion » et « Grand âge et autonomie »** offrent des résultats contrastés, respectivement un excédent de 1.1 M€ et un déficit de -3.1 M€.

FILIALES ET PARTICIPATIONS SOCIETES CONTROLEES

Coallia a cessé de produire des états consolidés n'étant pas contrainte légalement.

Au niveau des filiales et participations sociétés contrôlées par COALLIA, l'association détient les participations suivantes au 31 décembre 2024 :



	Répartition du capital social					
	SA Pavillon Girardin		SCI l'Orangerie		Association Coallia Solidaire	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Coallia	3 896 122	100%	546 694	99, 90 %		100%
SA Pavillon Girardin			510	0,10%		
Capital TOTAL	3 896 122	100%	547 204	100%		100%

Les résultats 2024 sont les suivants :

- S.A Pavillon Girardin : - 125 012 €
- SCI L'Orangerie : - 48 548 €
- COALLIA Solidaire : - 834 946 €

CHANGEMENTS D'ESTIMATION AYANT ENTRAINE UN IMPACT DANS LES COMPTES DE L'ASSOCIATION

Néant

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Dans la continuité de la création d'un Comité des risques, la fonction de directeur des risques a été créée et un directeur a été nommé début 2025. La création d'une direction dédiée aux risques marque un tournant et témoigne de l'importance qu'accorde Coallia à ces questions, véritable enjeu dans le cadre de sa transformation.

Le Comité de Direction s'est élargi au directeur des risques, au directeur technique au sein de la direction immobilière et au directeur juridique et à la conseillère auprès du directeur général.

Depuis le 1er janvier 2025, le comité stratégique (Costrat), composé des directeurs auxquels le directeur général a directement délégué des pouvoirs, se réunit toutes les semaines. Sa mission, selon le Système de management intégré (SMI), est de décider, d'engager et d'anticiper dans le respect des orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration. Le comité de direction (Codir) se réunit une fois par mois durant une journée entière. Sa mission est de piloter et d'orienter l'Association, de partager les informations et de donner un avis à la demande du comité stratégique.

Le taux de prélèvement des frais de siège est en cours d'instruction par les services de la DRIHL Ile-de-France pour une mise en application au 1er janvier 2025.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE L'ASSOCIATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est souhaitable que l'Association soit plus autonome vis-à-vis de ses bailleurs sociaux ou partenaires habituels. Il est ainsi envisagé la création d'une structure immobilière ad hoc de Coallia afin d'acquérir, détenir et gérer un patrimoine immobilier dédié aux activités de l'Association.

L'immobilier de la SA PAVILLON GIRARDIN et de la SCI ORANGERIE a fait l'objet d'une promesse de vente, à l'issue de laquelle ces deux entités devraient être liquidées courant 2025 en fonction de la levée des conditions suspensives.

Une réflexion est également menée sur l'opportunité d'une fusion de Coallia Solidaire avec Coallia Association.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2024 excédentaire de 724 252 € de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter pour COALLIA :
Résultat de l'exercice de la gestion 619 512 €

Affectation proposée :
En report à nouveau pour 619 512 €

Origine du résultat à affecter pour tiers financeurs :
Résultat de l'exercice de la gestion contrôlée..... 104 740 €

Affectation proposée :
En report à nouveau pour104 740 €

DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES : néant

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS :
L'essentiel des placements financiers sont effectués sur des contrats à terme d'une durée de 6 à 18 mois rémunérés à taux fixe, sur un compte sur livret rémunéré.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT : néant

RAPPORT SUR LE GOURVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE :

Cf. Annexe 1 : Récapitulatif des conventions réglementées

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de l'association.

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS COLLEGE DES ADHERENTS	MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE AU 31/12/2024
M. Jean-François CARENCO	Président, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75592 Paris Cedex 12 (Association Loi 1901) Administrateur, Fédération Habitat et Humanisme, 69, chemin de Vassieux, 69647 Caluire et Cuire cedex Administrateur Fondation Coallia Stéphane Hessel – Institut de France, 3 Quai de Conti 75006 PARIS (Fondation abritée) Administrateur, Zalis, 30 rue de Galilée, 75016 Paris (SAS)

M. Nicolas MACHTOU	Administrateur, 1er vice-Président **(jusqu'au 20 novembre 2024)** 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administrateur, TEREGA SA, 40 avenue de l'Europe CSA 20522 64010 Pau Cedex (SA) Administrateur, TEREGA SAS, 40 avenue de l'Europe CSA 20522 64010 Pau Cedex (SA) Administrateur, TEREGA HOLDING, 40 avenue de l'Europe Pau (64) (SA) Administrateur, Batigère Habitats Solidaires 89 rue de Tocqueville 75017 Paris (SA HLM) Président du Conseil d'administration, CITELUM Tour Pacific, 11/13 Cours Valmy, 92977 Paris la Défense (SA)
M. Jean-Marc CHARDON	Vice-Président, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administrateur, OPPELIA, 64 rue du Rendez-Vous 75012 Paris (Association Loi 1901) Gérant, SC OPPIMO, 64 rue du Rendez-Vous 75012 Paris (Société Civile) Administrateur Fondation Coallia Stéphane Hessel – Institut de France, 3 Quai de Conti 75006 PARIS (Fondation abritée) Administrateur Batigère Habitats Solidaires, 89 rue de Tocqueville, 75017 Paris (SA d'HLM)
M. Frédéric SALAT-BAROUX	Administrateur, membre du Bureau, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Avocat, cabinet Weil, Gotshal & Manges LLP 2 rue de la Baume 75008 Paris (Cabinet d'avocats) Administrateur, Fondation FondaMental Hôpital Albert Chenevier, pôle de psychiatrie, 40 rue de Mesly 94010 Créteil Cedex (Fondation de coopération scientifique en santé mentale) Administrateur, Fondation Falret, 128 avenue Jean Jaures 93500 Pantin Administrateur, Clinatec, 17 avenue des Martyrs, 38054 Grenoble Cedex 9 (Association Loi 1901)

M. Xavier OUSSET	Administrateur, Membre du Bureau COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administrateur, Fondation Stéphane HESSEL, 23 quai de Conti 75006 Paris, Fondation
Mme Catherine HESSE	Administratrice, membre du Bureau secrétaire, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Représentante permanente de COALLIA, Administrateur, SA Pavillon Girardin 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (SA) Membre du Conseil de surveillance, COALLIA Solidaire, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Adhérent Membre partenaire privé, COALLIA Solidaire 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administratrice, Fondation œuvre de la Croix Saint Simon, 35 rue du Plateau 75019 Paris (Fondation) Déléguée du Procureur, Palais de justice de Paris, Administration Administratrice, Groupe hospitalier Diaconnesse Croix Saint Simon (établissement de santé privé)
Mme Jacquemine BENHAMOU	Administratrice, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)
M. Christian André BRULE	Administrateur, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administrateur, ASD, Association de Prévention, 33 Place Carpeaux 92 Nanterre (Association Loi 1901)

M. Laurent LORRILLARD	Directeur Général de la SA d'HLM Antin Résidences Représentant permanent de l'Association pour le Logement des Familles et des Isolés (ALFI), administrateur de la SA d'HLM Aiguillon Construction Représentant permanent d'Antin Résidences, administrateur de l'Association pour le Logement des Familles et des Isolés (ALFI) Représentant permanent d'Antin Résidences, Vice-président du Conseil d'administration de la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne Vice-Président du Comité d'orientation stratégique de la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne Membre du Conseil d'Administration de l'association AORIF – l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France Représentant permanent de l'AORIF au Conseil d'Administration de l'association ARPEJ Représentant permanent de l'AORIF au Conseil d'Administration de l'association COALLIA Membre du Comité d'orientation stratégique de la SCIC d'HLM LogialCOOP Représentant permanent d'Antin Résidences, administrateur de la SCIC d'HLM LogialCOOP Représentant permanent d'Antin Résidences, Président du Conseil d'administration de la SAS ARCADE-VYV PROMOTION IDF Administrateur de la SCIC HLM HOMY à Châteaudun Représentant permanent d'Antin Résidences et Président du Comité Stratégique de la SAS NOVE GESTION Représentant d'Antin Résidences, membre du Conseil de surveillance du FCPE Arcade Gestion Censeur au Conseil d'Administration de l'ESH Croix Rouge Habitat Membre du Comité exécutif du Groupe Arcade-Vyv Censeur au sein du Conseil d'administration de la Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété SCCI Arcade Vyv

M. Laurent LORRILLARD	Censeur au sein du Conseil d'administration de la coopérative Hlm NCA Censeur au sein du Conseil d'administration de la société d'intérêt collectif d'HLM KREMLIN BICETRE HABITAT (depuis le 12/07/2024) Vice-Président de l'AORIF – Union sociale de l'Habitat pour l'Ile de France (depuis le 13/12/2024) Représentant permanent de l'AORIF au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (depuis le 13/12/2024) Représentant permanent de l'AORIF à l'Assemblée des Territoires de la Fédération Nationale des Associations Régionales HLM (depuis le 13/12/2024) Représentant permanent de l'AORIF, administrateur de l'association ARPEJ Représentant permanent de l'AORIF, Administrateur de l'association Coallia (fin de mandat le 13/12/2024)
M. Gilles DESRUMAUX	Administrateur, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Président, Fondation Aralis, Les Jardins d'Osaka 16, rue Jean Desparmet 69372 Lyon cedex 08 (Fondation) Administrateur, membre du Bureau, ALJT 18/26 rue Goubet - 75019 Paris (Association) Membre, Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées

M. Dominique DUBAND	Représentant permanent BATIGERE Habitat, administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance, Caisse d'Epargne Grand Est Europe, Avenue du Rhin, 67100 Strasbourg (SA) Président et Administrateur, INTERPART, 3 place du roi Georges, 57000 Metz (SA) Représentant permanent d'AMLI, Administrateur, Batigère Habitats Solidaires, 89 rue de Tocqueville 75017 Paris (SA HLM) Administrateur, LIVIE, 89 rue de Tocqueville 75017 Paris (SA) Administrateur, AMLI, 13 rue Clotilde Aubertin 57000 Metz (Association de droit local) Administrateur (à compter du 27/06/2024), API Provence, 11 avenue Emmanuel Pontrémoli 06200 Nice Administrateur, BATIGERE GROUPE, 6 avenue Malraux 57000 Metz (SAS) Président, En réseau AVEC BATIGERE, 89 rue de Tocqueville 75017 Paris (Association) Président (à compter du 3/06/2024), Union et solidarité, 32 rue Saint Léon, 54000 Nancy Administrateur, Fondation d'entreprise BATIGERE, 6 avenue André Malraux, 57000 Metz (Fondation) Président, Société locale d'épargne Meurthe et Moselle, Parvis des droits de l'homme 57000 METZ Administrateur, Fédération Nationale des Caisses d'Epargne (FNCE), 5 rue Masseran 75007 Paris (Association) Administrateur NATIXIS, 30 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris (SA)

M. Yves GASSOT	Administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Président, GAMMES 6 rue Saint Barthélémy 34000 Montpellier (Association Loi 1901) Président, Conseils en organisation, gestion management, 5 imp Hameau du Viala, 34730 PRADES LE LEZ (Auto-entrepreneur)
M. Patrice RAULIN	Représentant de la fédération Habitat et Humanisme, administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Représentant de COALLIA, membre du Conseil de Surveillance et membre fondateur, COALLIA Solidaire 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Représentant permanent de COALLIA, associé, SCI L'Orangerie, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (SCI) Administrateur RATP, 54 port de la rapée 75012 Paris, (Etablissement Public de l'Etat) jusqu'au 22 juillet 2024 Administrateur Accession solidaire, 6 Avenue du professeur André Lemierre 75020 Paris (Association), Vice-Président, Fédération Habitat et Humanisme, 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire Cedex (Association) Gérant SCI de la Cour des Voraces 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire (SCI) Membre du Conseil de surveillance, Fédération HH Services 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire Cedex (Association) Administrateur, Habitat-Humanisme Logement, 69 Chemin de vassieux, 69647 Caluire et Cuire Cedex (Association)
M. Dominique RISTORI	Administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administrateur, CIFE (Centre International de formation européenne), 81 rue de France, 06000 Nice (Association internationale privée) Président, SAS Dominique Ristori, 34 avenue des champs Elysées 75008 Paris (SAS)

M. Bernard VERQUERRE	Représentant permanent d'Action Logement Services, Administrateur de COALLIA, 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administrateur de COALLIA Habitat, 47 Boulevard Diderot, 75012 Paris (SA HLM) puis de Batigère Habitats Solidaires (Ex Coallia Habitat) 89 rue de Tocqueville 75017 Paris Président SA Ma Nouvelle Ville 21 quai d'Austerlitz 75013 Paris, SA Vice-Président, Action Logement Formation, 21 Quai d'Austerlitz 75013 Paris, Association Loi 1901 Administrateur, Action Logement groupe, 21 Quai d'Austerlitz 75013 Paris, Association Loi 1901 Administrateur de SOLI'AL, 21 Quai d'Austerlitz 75013 Paris, Association Loi 1901 Administrateur de la CPME Marne, 21 rue de Courcelles 51100 Reims (Association) Directeur général de la SAS Snack Event, 216 boulevard Pommery 51100 Reims (SAS)
Mme Marie SAVINAS	Directrice de l'audit et des risques du Groupe SNCF 2, place aux Étoiles 93210 Saint-Denis Administratrice, (membre du Conseil d'Administration) SNCF Réseau Société anonyme à capitaux publics filiale de la SA SNCF Administratrice, Coallia 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris Association Loi 190

M. Frédéric TIBERGHIEN	Administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Administrateur, Membre du Bureau, FDTA, 24 rue Marc SEGUIN 75018 Paris (Association Loi 1901) Vice-Président, Membre du Bureau, Institut de la gestion déléguée, IGD, 88 Rue de Grenelle 75007 Paris (Fondation) Président FAIR, 34 bis rue Vignon 75009 Paris (Association agréée entreprise solidaire) jusqu'en mai 2024 Administrateur de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, 34 bis rue Vignon 75009 Paris (Association Loi 1901) Administrateur, Autisme Espoir vers l'école, 35 rue Emile Landrin 92100 Boulogne (Association Loi 1901)
Mme Chantal BRISSET	Représentante de « Les Jardins d'Epicure », Administrateur, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) Membre du Bureau, Les Jardins d'Epicure, Hôtel de Ville, 77260 La Ferté Sous Jouarre (Association Loi 1901)
M. Patrick GATIN	Représentant de l'Apath, Administrateur de COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) (jusqu'au 19 juin 2024) Vice-Président, APATH, Centre Tourville, quartier des Gondonnets, 84400 Saignon, (Association Loi 1901)
M. Thierry LECOURT	Représentant de l'Apath, Administrateur de COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris Association Loi 1901 (depuis le 19 juin 2024) Vice-Président, APATH, Centre Tourville, quartier des Gondonnets, 84400 Saignon, (Association Loi 1901) Chef d'entreprise, One Line, 6684 Route de la Combe, 84480 Bonnieux (entreprise individuelle)
M. Mahamadou Diakite	Administrateur, représentant des usagers, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) (depuis le 27 avril 2021)
M. Mamadou BARADJI	Administrateur, représentant des usagers, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)

M. Mostafa Azzaoui	Administrateur représentant des salariés, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75592 Paris Cedex 12(Association Loi 1901) Salarié Référent Pré-enregistrement SPADA 93 Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75592 Paris Cedex 12 (Association Loi 1901)
M. Sidi Diawara	Administrateur représentant des salariés, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi75592 Paris Cedex 12, Association Loi 1901 Chef de service, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi75592 Paris Cedex 12, Association Loi 1901

MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Collège des membres associés :

Le mandat des administrateurs énumérés ci-dessous arrivent à terme :

- Action Logement Services
- Batigère Habitat
- Fédération Habitat et Humanisme

- Gilles DESRUMAUX
- Catherine HESSE
- Xavier OUSSET
- Dominique RISTORI

Lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2025, il sera fait appel à candidature pour 7 sièges d'administrateur appartenant au collège des membres associés.

Lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2025, il sera demandé au collège des membres associés de ratifier la cooptation de Monsieur Bruno ARBOUET en qualité d'administrateur, du collège des membres associés cooptés par le Conseil d'administration du 12 février 2025.

Collège des membres partenaires :

Le mandat des administrateurs énumérés ci-dessous arrivent à terme :

- Apath
- Les Jardins d'Epicure

Lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2025, il sera fait appel à candidature pour 2 sièges d'administrateur appartenant au collège des membres partenaires.

Mandats des Commissaires aux comptes :

Coallia ne publiant plus de comptes consolidés depuis l'arrêté des comptes 2023, l'obligation légale de désigner deux Commissaires aux comptes n'est plus applicable.

Le mandat du cabinet Pagny et Associés audit, Commissaire aux comptes titulaires, s'éteint à l'issue de l'approbation des comptes 2024 en assemblée générale de juin 2025.

Lors de l'Assemblée générale annuelle du 11 juin 2025, à l'issue du mandat du cabinet Pagny et Associés audit, il ne sera pas procédé au renouvellement de leur mandat et il ne sera par conséquent pas nommé un second Commissaire aux comptes.

A la fin du mandat du cabinet PKF Arsilon, lors de l'Assemblée générale de 2027 approuvant les comptes 2026, la désignation du Commissaire aux comptes se fera parmi les candidats ayant répondu à l'appel d'offres dans le respect des règles de la commande publique.

QUITUS

Selon l'usage, nous vous demanderons de bien vouloir donner quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Le Conseil d'administration

Annexe 1 : Conventions réglementées 2024

Liste des conventions réglementées entre la SA HLM Batigère Habitats Solidaires (anciennement Coallia Habitat) et l'Association Coallia :

- **Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**

 - Bail emphytéotique pour le site des Mûriers, entre l'association Aftam et la SA HLM Aftam Habitat, signé le 13 octobre 2010,
 - Bail emphytéotique pour le site de Vincent Auriol, entre l'association Aftam et la SA HLM Aftam Habitat, signé le 13 octobre 2010,

- **Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2011, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**

 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 18 rue Hayeps à Montreuil-sous-bois, entre l'association et la SA HLM Aftam Habitat, signée le 10 mars 2011,
 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 20 rue Bichat Paris 20ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 21 octobre 2011,
 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 18 rue Saint Gothard Paris 14ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 24 octobre 2011,
 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 43 rue des Terres au Curé Paris 13ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 24 octobre 2011.
 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 194 rue des Pyrénées Paris 20ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 20 décembre 2011.

- **Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2012, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**

 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 123 rue Pierre Marx – 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 20 mars 2012.
 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 50 rue Clisson Paris 13ème, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia, signée le 19 décembre 2012.

- La convention ci-après conclue au cours de l'exercice 2017, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et est toujours en vigueur :

- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 38 42 rue du chevalier de la Barre à Albert, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia, signée le 16 mars 2017

- Les conventions ci-après autorisées au cours de l'exercice 2019, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :

- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'usage, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia signée le 28 février 2020.
- Convention de gestion type entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia autorisée par le Conseil d'administration de Coallia du 5 juin 2019.

- Conventions de gestion entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia :

- Conventions de gestion entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia répertoriées dans les tableaux en annexe, en application de la convention de gestion type.

- Le protocole ci-après a été signé en 2020 :

- Protocole d'aide CGLLS (entre SA HLM Coallia Habitat, BATIGERE, Coallia association, l'Etat et la CGLLS) : information auprès du Conseil d'administration du 16 décembre 2020.

- La convention ci-après autorisée au cours de l'exercice 2021, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et est toujours en vigueur :

- Convention d'études et de partenariat visant à définir le cadre des projets, autorisée par le Conseil d'administration du 14 avril 2021

<u>Liste des conventions réglementées entre Coallia et la SA Pavillon Girardin :</u>

- **Les conventions ci-après, conclues entre la SA Pavillon Girardin et Coallia, au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**
 - Convention d'avance de compte courant d'associé signée le 1er juillet 2010,
 - Convention de domiciliation, signée le 21 juillet 2010,
 - Contrat de prestations de services signé le 1er octobre 2010 (en vigueur en 2022 plus en vigueur en 2023 suite cession d'activité à Coallia)

<u>Liste des conventions réglementées entre Coallia et la SCI L'Orangerie :</u>

- **Les conventions ci-après, conclues entre la SCI L'orangerie et Coallia, au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**

- Convention d'avance de compte courant d'associé signée le 1er juillet 2010,
- Convention de domiciliation, signée le 21 juillet 2010.

<u>Liste des conventions réglementées entre Coallia et l'association Coallia Solidaire :</u>

- La convention ci-après, conclue au cours de l'exercice 2015, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et est toujours en vigueur :

- Convention de domiciliation, signée le 26 mai 2015

- **La convention ci-après, conclue au cours de l'exercice 2017, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et est toujours en vigueur :**
 - Convention de Convention de compte courant de trésorerie, signée le 2 février 2017

- **La convention ci-après, conclue au cours de l'exercice 2024 sera reconduite par une convention de prestations de service en 2025 :**
 - Convention de prestations de services entre Coallia et Coallia Solidaire, signée le 4 juillet 2024.

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
Alfortville (94) 6 rue Nelson Mandela	ALFORTVILLE	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 8 décembre 2020	CF convention type	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 21/10/2019
Alfortville (94) 6 rue Nelson Mandela	ALFORTVILLE	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 8 décembre 2020	CF convention type	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 21/10/2019
Montreuil (93100) 13 rue Brulefer	MONTREUIL	Terrain mis à disposition par l'EPFIF, convention doit être amendée une fois le titrage sur le terrain et le financement définitif obtenu	CF convention type	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 21/10/2019
Amiens (80) Paul Claudel 11 rue de l'Ours et de la Lune	AMIENS	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 19 juin 2020	CF convention type	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 1/06/2020
IVRY SUR SEINE (94) RS DELBREL 68 rue Jean Jacques Rouseau	IVRY SUR SEINE	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 10 juillet 2020	CF convention type	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 1/06/2020
ESSOMES SUR MARNE (02400) La Colinette- 45 rue Président Roosevelt - **Nouvelle convention type suite construction**	ESSOMES SUR MARNE	Acte de vente d'OMENSIS à Coallia Habitat du 30/12/2015	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
ROSNY SOUS BOIS (93110) - 1 rue Jean Allemane **Nouvelle convention suite démolition / reconstruction foyer**	ROSNY SOUS BOIS	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
MONTARGIS (45) 16 bis boulevard des Belles Manières	MONTARGIS	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
L' HAY LES ROSES (94) 144 avenue de Stalingrad	L'HAY LES ROSES	Propriété Coallia Habitat	Cf Convention type	Location pour une durée de 18 ans
AMIENS (80) 181 rue du Faubourg de Hem / 18 rue Verrier Lebel	AMIENS	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
COURBEVOIE (92) 111/115 rue des Fauvelles	COURBEVOIE	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 22 novembre 2021	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
CREIL (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	CREIL	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
CREIL (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	CREIL	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
CREIL (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	CREIL	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
ANTONY (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	ANTONY	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
ANTONY (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	ANTONY	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
ANTONY (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	ANTONY	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
EPINAY SUR SEINE (93800) 221 route de Saint Leu	EPINAY SUR SEINE	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
MONTREUIL (93100) 12 rue Emile Zola	MONTREUIL	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
18 rue de Pouleder, section DL n°264 et 550	BREST	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Résidence des Coteaux - 41, rue du Parc de Cachan et 10 rue Georges Vigor, section Z n°44	CACHAN	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Henri-Marie Le Boursicaud - 16-18, rue Alexandre Fourny, section BH n°92	CHAMPIGNY	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
1-2-3-12 rue des Nations, section AX n° 281, 282, 283, 287, 290 et 292	CHATEAUROUX	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6 rue de la Charme, section AI n°297	CHATILLON-SUR-SEINE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
23 rue de la Feuillée, section AL n°201	CHATILLON-SUR-SEINE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
rue St-Bernard, section AH n°340 et 341	CHATILLON-SUR-SEINE			18 ans
76 Rue du Four, section T 169	CHOISY LE ROI	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
37, rue de Mons, section DK n°682	AMIENS	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
128, rue Jean Jaurès, section BH n°110	AMIENS	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
166-168, rue Henri Barbusse, section AP n°214	AUBERVILLIERS	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6 bis avenue Jean Mermoz, section AR n°339	AUXERRE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
1 rue du Stade, section AR n°228	AVALLON	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
ZAC Seguin - 85/87 rue Yves Kermen, lot de volume n°1 de l' EDDV de l'ensemble immobilier, section BD n°37,80 et 82	BOULOGNE BILLANCOURT	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Commerces/Gravière" - 1, rue de Madagascar & 220, rue Jurien de la Gravière, section BN n° 14 et 19	BREST	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Louis Guilloux" - 110, rue Pierre Sémard, section BL n°800	BREST	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
49 rue Pierre Bérégovoy et 125-127 Boulevard Jean Jaurès, section C n°21 et 38	CLICHY LA GARENNE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
49 rue Pierre Bérégovoy et 125-127 Boulevard Jean Jaurès, section C n°21 et 38	CLICHY LA GARENNE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
14 et 16 rue Frankenthal, section BR n°66	COLOMBES	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
14 et 16 rue Frankenthal, section BR n°66	COLOMBES	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
24, rue des Usines, section AC n°97	CREIL	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
43, rue des Ateliers, section DE n°11 et 24	DIJON	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
43, rue des Ateliers, section DE n°11 et 24	DIJON	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
35, rue d'Alsace Lorraine, section J n°8	DRANCY	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
18 avenue du Général de Gaulle, section AI n°05	ESSOMES SUR MARNE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
18 avenue du Général de Gaulle, section AI n°05	ESSOMES SUR MARNE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Mont Lassois -4 rue Mousselot, section Z n°13 et la section ZH n°78 sur la commune de MONTLIOT ET COURCELLES	ETROCHEY	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
L'Hermione - 1, rue Victor Hugo, section AE n°431	FITZ JAMES	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
46, 48, 50 et 52 rue de la Forêt, section AD n°231, 236, 237, 238 et 239	FOUGERES			18 ans
82, Chemin de Saint-Pierre, section DI n°166,167,168 et 169	GIEN	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019 - Opération mixte de restructuration – rénovation – démolition - construction	Cf Convention type	18 ans
1, chemin des Bouteilles, section L n°79	L'HAY LES ROSES	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6, rue du Colombier, section AL N°62	IVRY SUR SEINE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
13, rue Jean Jacques Rousseau, section A n°66	IVRY SUR SEINE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
23, rue des Soeurs Lecoq, section BK n°235	JOIGNY	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Bléville" - 21, rue Maurice Genevoix, section OH n°203	LE HAVRE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
15, rue de la Chasse et 58 Bd Adolphe Langlois, section AT n°298	LIMAY	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
53/65, rue Rouget de Lisle, section Y n°142,145,162 et 168	NANTERRE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
26, rue Buzenval et 143 rue de Saint Cloud, section BX n°9, 13 16 et 17	NANTERRE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
2, rue du Cloître St Cyr, section BP n°114, 115,117,110 et 311	NEVERS	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
55 rue Lequesne, section H n°166	NOGENT SUR MARNE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
84, avenue du Docteur Arnold Netter, section AI n°4	PARIS 12	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
103 rue de L'Ouest, section DN n°74	PARIS 14	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
103 rue de L'Ouest, section DN n°74	PARIS 14	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
67 bis rue Dutot, section CK n°72	PARIS 15	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6-8, rue Bellot, section AB n°39	PARIS 19	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
74 rue de Saint Fursy et 23bis rue Maurice Devillers, section AK n°133	PERONNE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
11, Route de Dijon, section AS n°275	PLOMBIERES LES DIJON	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Villa Heureuse" 1, Av. Joseph Bodin de Boismortier, section AK n°12	ROISSY EN BRIE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
Les Noues Bouchardes - Route nationale 439, section AC n° 24 à32, 35 à 45 et 108, 151 et 153	SAINT CLEMENT	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
46, avenue Romain Rolland, section AQ n°216	SAINT DENIS	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Lieu-dit "Proche le Fourneau -Cour Marmont", section AD n°212	SAINTE COLOMBE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
28, avenue Pierre de Coubertin, section AV n°231	SENS	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
12-22 allée de Suriège et 19 à 27 allée des Peupliers, section BV n°129, 130,131 et 207	SEVRAN	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
16, rue André Taboulet, section F n°702	VALENCE EN BRIE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Chemin rural - Lieu dit "Le Grand Pont", section ZD n°34	VERGIGNY	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
16 Rue Jean Pierre Timbaud, section AS n°223	LA COURNEUVE	SAILPI	Cf Convention type	18 ans

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
3-9 avenue du Val Notre Dame, section AH n°163	SARTROUVILLE	SAILPI	Cf Convention type	18 ans
41-45, rue Anselme Rondenay, section CG n°143	VITRY SUR SEINE	SAILPI	Cf Convention type	18 ans

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
Alfortville (94) 6 rue Nelson Mandela	ALFORTVILLE	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 8 décembre 2020	CF convention type	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 21/10/2019
Alfortville (94) 6 rue Nelson Mandela	ALFORTVILLE	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 8 décembre 2020	CF convention type	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 21/10/2019
Montreuil (93100) 13 rue Brulefer	MONTREUIL	Terrain mis à disposition par l'EPFIF, convention doit être amendée une fois le titrage sur le terrain et le financement définitif obtenu	CF convention type	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 21/10/2019
Amiens (80) Paul Claudel 11 rue de l'Ours et de la Lune	AMIENS	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 19 juin 2020	CF convention type	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 1/06/2020
IVRY SUR SEINE (94) RS DELBREL 68 rue Jean Jacques Rouseau	IVRY SUR SEINE	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 10 juillet 2020	CF convention type	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 1/06/2020
ESSOMES SUR MARNE (02400) La Colinette- 45 rue Président Roosevelt - **Nouvelle convention type suite construction**	ESSOMES SUR MARNE	Acte de vente d'OMENSIS à Coallia Habitat du 30/12/2015	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
ROSNY SOUS BOIS (93110) - 1 rue Jean Allemane **Nouvelle convention suite démolition / reconstruction foyer**	ROSNY SOUS BOIS	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
MONTARGIS (45) 16 bis boulevard des Belles Manières	MONTARGIS	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
L' HAY LES ROSES (94) 144 avenue de Stalingrad	L'HAY LES ROSES	Propriété Coallia Habitat	Cf Convention type	Location pour une durée de 18 ans
AMIENS (80) 181 rue du Faubourg de Hem / 18 rue Verrier Lebel	AMIENS	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
COURBEVOIE (92) 111/115 rue des Fauvelles	COURBEVOIE	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 22 novembre 2021	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
CREIL (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	CREIL	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
CREIL (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	CREIL	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
CREIL (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	CREIL	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
ANTONY (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	ANTONY	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
ANTONY (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	ANTONY	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
ANTONY (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	ANTONY	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
EPINAY SUR SEINE (93800) 221 route de Saint Leu	EPINAY SUR SEINE	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
MONTREUIL (93100) 12 rue Emile Zola	MONTREUIL	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Procès-verbal de
l'Assemblée générale ordinaire
du 11 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin à 15h00, les membres adhérents de Coallia se sont réunis en Assemblée générale ordinaire sur convocation du Président adressée à tous les membres adhérents par lettre en date du 27 mai 2025 , doublée d'un mail. Cette Assemblée générale s'est tenue au siège social de l'Association 16/18 Cour Saint Eloi à Paris 12ème et en visio-conférence.

Etaient présents ou représentés :

Au siège :

Présents :
Collège des membres associés :
M. Jean-François CARENCO, Président,
M. Jean-Marc CHARDON, Vice-Président,
M. Gilles DESRUMAUX, Administrateur, Trésorier,
Mme Catherine HESSE, Administratrice, Secrétaire,
Action Logement Services, Administrateur, Membre du Bureau, représenté par M. Bernard VERQUERRE,
Mme Jacquemine BENHAMOU, Administratrice, Membre du Bureau,
M. Xavier OUSSET, Administrateur, Membre du Bureau,
M. Frédéric TIBERGHIEN, Administrateur, Membre du Bureau,
L'Union Sociale pour l'Habitat Ile-de-France (AORIF), Administrateur, représenté par M. Emmanuel DUNAND,
M. Bruno ARBOUET, Administrateur,
M. Christian BRULÉ, Administrateur,
M. Jean-Pierre LEROY, Adhérent,
Mme Marie SAVINAS, Administratrice,
M. Roger WARTNER, Adhérent

En visio-conférence :
Collège des membres associés :
Habitat et Humanisme, Administrateur, représenté par M. Patrice RAULIN,

Représentés :
Collège des membres associés :
Batigère Habitat, Administrateur, était représenté par M. Jean-Marc CHARDON,
M. Yves GASSOT, Administrateur, était représenté par M. Jean-François CARENCO,
M. Dominique RISTORI, Administrateur, était représenté par M. M. Jean-François CARENCO.

Collège des membres partenaires :
L'Apath, Administrateur, était représenté par M. Jean-François CARENCO.

Absents excusés :
Collège des membres associés :
M. Frédéric SALAT-BAROUX, Administrateur, Membre du Bureau,
M. Gérard DELACROIX, Adhérent,
M. Luc MAINGUY, Adhérent.

Collège des membres partenaires :
Les Jardins d'Epicure, Administrateur.

Assistaient également à la séance en présentiel :
M. Arnaud RICHARD, Directeur général,
Mme Alice BRASSENS, Directrice générale adjointe en charge de la Direction des métiers, de l'activité et des territoires,
Mme Emmanuelle BASQUE, Directrice administrative et financière,
M. Patrick MIOT, Directeur de cabinet et de la communication,
Mme Axelle POCHERON, Responsable de la vie associative.

M. Sidi DIAWARA, Administrateur représentant des salariés.

Mme Emmanuelle LECLERT représentait le Comité social et économique.

La société PAGNY ASSOCIES AUDIT, Commissaire aux Comptes, représentée par M. Etienne PAGNY,
La société PKF ARSILON, Commissaire aux Comptes, représentée par M. Francis CHARTIER.

M. Jean-François CARENCO préside la séance,
MM. Xavier OUSSET et Frédéric TIBERGHIEN sont appelés comme scrutateurs,
Mme Catherine HESSE est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Adhérents du bureau ainsi constitué, permet de constater que la moitié au moins des membres associés en exercice est présente ou représentée (18 membres associés présents ou représentés sur 21 membres associés). En conséquence le quorum est atteint et l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Le Président met à la disposition des Adhérents de l'Assemblée :
- un exemplaire de la lettre de convocation à l'Assemblée ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- les pouvoirs des Adhérents représentés ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- les états financiers de l'exercice 2024 ;
- le rapport de gestion.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- Comptes de l'exercice 2024 :
- Rapport de gestion 2024 du Conseil d'administration
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31.12.2024
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 612-5 du code de commerce
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31.12.2024
- Affectation des résultats
- Quitus aux administrateurs
- Collège des membres associés, appel à candidatures pour 7 sièges d'administrateurs à pourvoir
- Collège des membres partenaires, appel à candidatures pour 2 sièges d'administrateurs à pourvoir
- Collège des membres associés, ratification de la cooptation de Monsieur Bruno ARBOUET en qualité d'administrateur,
- Renouvellement du mandat d'un des commissaires aux comptes
- Fixation de la cotisation annuelle
- Pouvoirs pour formalités

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Première résolution

L'Assemblée générale, après la présentation des comptes sociaux et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve le rapport de gestion et prend acte du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 612-5 du code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

<u>Liste des conventions réglementées entre la SA HLM Batigère Habitats Solidaires (anciennement Coallia Habitat) et l'Association Coallia :</u>

- **Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**

 - Bail emphytéotique pour le site des Mûriers, entre l'association Aftam et la SA HLM Aftam Habitat, signé le 13 octobre 2010,
 - Bail emphytéotique pour le site de Vincent Auriol, entre l'association Aftam et la SA HLM Aftam Habitat, signé le 13 octobre 2010,

- **Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2011, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**

 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 18 rue Hayeps à Montreuil-sous-bois, entre l'association et la SA HLM Aftam Habitat, signée le 10 mars 2011,
 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 20 rue Bichat Paris 20ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 21 octobre 2011,
 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 18 rue Saint Gothard Paris 14ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 24 octobre 2011,
 - Bail emphytéotique de l'immeuble sis 43 rue des Terres au Curé Paris 13ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 24 octobre 2011.

- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 194 rue des Pyrénées Paris 20ème, entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 20 décembre 2011.

- **Les conventions ci-après, conclues au cours de l'exercice 2012, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**

- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 123 rue Pierre Marx – 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE entre la SA HLM Aftam Habitat et l'association Aftam, signée le 20 mars 2012.

- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 50 rue Clisson Paris 13ème, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia, signée le 19 décembre 2012.

- La convention ci-après conclue au cours de l'exercice 2017, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et est toujours en vigueur :

- Bail emphytéotique de l'immeuble sis 38 42 rue du chevalier de la Barre à Albert, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia, signée le 16 mars 2017

- Les conventions ci-après autorisées au cours de l'exercice 2019, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :

- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'usage, entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia signée le 28 février 2020.

- Convention de gestion type entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia autorisée par le Conseil d'administration de Coallia du 5 juin 2019.

- Conventions de gestion entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia :

- Conventions de gestion entre la SA HLM Coallia Habitat et l'association Coallia répertoriées dans les tableaux en annexe, en application de la convention de gestion type.

- Le protocole ci-après a été signé en 2020 :

- Protocole d'aide CGLLS (entre SA HLM Coallia Habitat, BATIGERE, Coallia association, l'Etat et la CGLLS) : information auprès du Conseil d'administration du 16 décembre 2020.

-La convention ci-après autorisée au cours de l'exercice 2021, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et est toujours en vigueur :

- Convention d'études et de partenariat visant à définir le cadre des projets, autorisée par le Conseil d'administration du 14 avril 2021

<u>Liste des conventions réglementées entre Coallia et la SA Pavillon Girardin :</u>

- **Les conventions ci-après, conclues entre la SA Pavillon Girardin et Coallia, au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**

- Convention d'avance de compte courant d'associé signée le 1er juillet 2010,
- Convention de domiciliation, signée le 21 juillet 2010,
- Contrat de prestations de services signé le 1er octobre 2010 (en vigueur en 2022 plus en vigueur en 2023 suite cession d'activité à Coallia)

<u>Liste des conventions réglementées entre Coallia et la SCI L'Orangerie :</u>

- **Les conventions ci-après, conclues entre la SCI L'orangerie et Coallia, au cours de l'exercice 2010, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023 et sont toujours en vigueur :**
 - Convention d'avance de compte courant d'associé signée le 1er juillet 2010,
 - Convention de domiciliation, signée le 21 juillet 2010.

<u>Liste des conventions réglementées entre Coallia et l'association Coallia Solidaire :</u>

- La convention ci-après, conclue au cours de l'exercice 2015, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et est toujours en vigueur :
 - Convention de domiciliation, signée le 26 mai 2015

- **La convention ci-après, conclue au cours de l'exercice 2017, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 et est toujours en vigueur :**
 - Convention de Convention de compte courant de trésorerie, signée le 2 février 2017

- **La convention ci-après, conclue au cours de l'exercice 2024 sera reconduite par une convention de prestations de service en 2025 :**
 - Convention de prestations de services entre Coallia et Coallia Solidaire, signée le 4 juillet 2024.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité, étant précisé que les administrateurs ayant des mandats au sein de Batigère Habitats Solidaires, Batigère Habitat, Coallia Solidaire, la SA Pavillon Girardin, la SCI l'Orangerie n'ont pas pris part au vote et que leurs voix n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Troisième résolution

L'Assemblée générale approuve les comptes sociaux de l'association de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés lesquels font ressortir un résultat de 724 252 €, comprenant pour l'exploitation pour tiers financeurs un résultat de 104 740 € et pour le compte propre de Coallia un résultat de 619 512 euros.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter en report à nouveau le résultat des comptes sociaux de l'exercice de 724 252 €, qui est pour l'association Coallia de 619 512 € et pour la gestion sous contrôle des tiers financeurs de 104 740 €.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité, étant précisé que le Président n'a pas pris part au vote.

Sixième résolution

L'Assemblée générale constate que les mandats des administrateurs suivants appartenant au collège des membres associés viennent à échéance :

- Action Logement Services
- Batigère Habitat
- Fédération Habitat et Humanisme
- Gilles DESRUMAUX
- Catherine HESSE
- Xavier OUSSET
- Dominique RISTORI

Le Conseil d'administration décide de faire appel à candidature pour 7 sièges d'administrateurs appartenant au collège des membres associés.

Action Logement Services et Monsieur Dominique RISTORI ont indiqué ne pas souhaiter renouveler leur candidature.

L'Assemblée générale prend acte du non-renouvellement de candidature d'Action Logement Services et de Monsieur Dominique RISTORI qui ne seront plus à l'issue de cette Assemblée générale ni membre adhérent ni administrateur de Coallia.

Après appel à candidature, l'Assemblée générale enregistre les candidatures suivantes :

- Batigère Habitat
- Fédération Habitat et Humanisme
- Gilles DESRUMAUX
- Catherine HESSE
- Xavier OUSSET

Après vote de l'Assemblée générale, Batigère Habitat est élu pour une durée de trois ans. Son Mandat arrivera à terme lors de l'Assemblée générale qui approuvera en 2028 les comptes de l'exercice 2027.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, l'intéressé ne prenant pas part au vote.

Après vote de l'Assemblée générale, Fédération Habitat et Humanisme est élue pour une durée de trois ans. Son Mandat arrivera à terme lors de l'Assemblée générale qui approuvera en 2028 les comptes de l'exercice 2027.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, l'intéressé ne prenant pas part au vote.

Après vote de l'Assemblée générale, Gilles DESRUMAUX est élu pour une durée de trois ans. Son Mandat arrivera à terme lors de l'Assemblée générale qui approuvera en 2028 les comptes de l'exercice 2027.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, l'intéressé ne prenant pas part au vote.

Après vote de l'Assemblée générale, Catherine HESSE est élue pour une durée de trois ans. Son Mandat arrivera à terme lors de l'Assemblée générale qui approuvera en 2028 les comptes de l'exercice 2027.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, l'intéressé ne prenant pas part au vote

Après vote de l'Assemblée générale, Xavier OUSSET est élu pour une durée de trois ans. Son Mandat arrivera à terme lors de l'Assemblée générale qui approuvera en 2028 les comptes de l'exercice 2027.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, l'intéressé ne prenant pas part au vote

Septième résolution

L'Assemblée générale constate que les mandats des administrateurs suivants appartenant au collège des membres partenaires viennent à échéance :

- Apath
- Les Jardins d'Epicure

Après appel à candidature, l'Assemblée générale enregistre les candidatures suivantes :

- Apath
- Les Jardins d'Epicure

Après vote de l'Assemblée générale, l'Apath est élue pour une durée de trois ans. Son Mandat arrivera à terme lors de l'Assemblée générale qui approuvera en 2028 les comptes de l'exercice 2027.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, l'intéressé ne prenant pas part au vote

Après vote de l'Assemblée générale, l'Association les Jardins d'Epicure est élue pour une durée de trois ans. Son Mandat arrivera à terme lors de l'Assemblée générale qui approuvera en 2028 les comptes de l'exercice 2027.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, l'intéressé ne prenant pas part au vote

Huitième résolution

Le collège des membres associés ratifie la cooptation de Monsieur Bruno ARBOUET en qualité d'administrateur, du collège des membres associés coopté par le Conseil d'administration du 12 février 2025. Le mandat est d'une durée de trois ans et arrivera à terme lors de l'Assemblée générale qui approuvera en 2028 les comptes de l'exercice 2027.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, l'intéressé ne prenant pas part au vote

Neuvième résolution

Le mandat de la société PAGNY ASSOCIES AUDIT, 40 Quai Sadi Carnot 77100 Meaux, en qualité de commissaire aux comptes titulaire et le mandat de la société G2B et Associés, 4 avenue de l'Opéra, 75001 Paris, en qualité de commissaire aux comptes suppléant sont arrivés à échéance.

Coallia ne publiant plus de comptes consolidés depuis l'arrêté des comptes 2023, l'obligation légale de désigner deux Commissaires aux comptes n'est plus applicable.

Les mandats de la société PAGNY ASSOCIES AUDIT et société G2B et Associés ne sont par conséquent pas renouvelés.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

En application de l'article 16 des statuts, l'Assemblée générale fixe la cotisation annuelle de ses membres :

- à 15 € pour les personnes physiques
- à 150 € pour les personnes morales.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour et aucun Membre de l'Assemblée ne demandant plus la parole, le Président déclare clos les travaux de l'Assemblée.

Paris, le 9 juillet 2025
Certifié conforme à l'original

Arnaud RICHARD
Directeur général

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
Alfortville (94) 6 rue Nelson Mandela	ALFORTVILLE	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 8 décembre 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 21/10/2019
Alfortville (94) 6 rue Nelson Mandela	ALFORTVILLE	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 8 décembre 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 21/10/2019
Montreuil (93100) 13 rue Brulefer	MONTREUIL	Terrain mis à disposition par l'EPFIF, convention doit être amendée une fois le titrage sur le terrain et le financement définitif obtenu	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 21/10/2019
Amiens (80) Paul Claudel 11 rue de l'Ours et de la Lune	AMIENS	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 19 juin 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 1/06/2020
IVRY SUR SEINE (94) RS DELBREL 68 rue Jean Jacques Rouseau	IVRY SUR SEINE	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 10 juillet 2020	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans à compter du 1/06/2020
ESSOMES SUR MARNE (02400) La Colinette- 45 rue Président Roosevelt - **Nouvelle convention type suite construction**	ESSOMES SUR MARNE	Acte de vente d'OMENSIS à Coallia Habitat du 30/12/2015	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
ROSNY SOUS BOIS (93110) - 1 rue Jean Allemane **Nouvelle convention suite démolition / reconstruction foyer**	ROSNY SOUS BOIS	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
MONTARGIS (45) 16 bis boulevard des Belles Manières	MONTARGIS	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
L' HAY LES ROSES (94) 144 avenue de Stalingrad	L'HAY LES ROSES	Propriété Coallia Habitat	Cf Convention type	Location pour une durée de 18 ans
AMIENS (80) 181 rue du Faubourg de Hem / 18 rue Verrier Lebel	AMIENS	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
COURBEVOIE (92) 111/115 rue des Fauvelles	COURBEVOIE	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 22 novembre 2021	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
CREIL (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	CREIL	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
CREIL (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	CREIL	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
CREIL (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	CREIL	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
ANTONY (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	ANTONY	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
ANTONY (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	ANTONY	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
ANTONY (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	ANTONY	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
EPINAY SUR SEINE (93800) 221 route de Saint Leu	EPINAY SUR SEINE	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
MONTREUIL (93100) 12 rue Emile Zola	MONTREUIL	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
18 rue de Pouleder, section DL n°264 et 550	BREST	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Résidence des Coteaux - 41, rue du Parc de Cachan et 10 rue Georges Vigor, section Z n°44	CACHAN	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Henri-Marie Le Boursicaud - 16-18, rue Alexandre Fourny, section BH n°92	CHAMPIGNY	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
1-2-3-12 rue des Nations, section AX n° 281, 282, 283, 287, 290 et 292	CHATEAUROUX	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6 rue de la Charme, section AI n°297	CHATILLON-SUR-SEINE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
23 rue de la Feuillée, section AL n°201	CHATILLON-SUR-SEINE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
rue St-Bernard, section AH n°340 et 341	CHATILLON-SUR-SEINE			18 ans
76 Rue du Four, section T 169	CHOISY LE ROI	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
37, rue de Mons, section DK n°682	AMIENS	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
128, rue Jean Jaurès, section BH n°110	AMIENS	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
166-168, rue Henri Barbusse, section AP n°214	AUBERVILLIERS	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6 bis avenue Jean Mermoz, section AR n°339	AUXERRE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
1 rue du Stade, section AR n°228	AVALLON	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
ZAC Seguin - 85/87 rue Yves Kermen, lot de volume n°1 de l' EDDV de l'ensemble immobilier, section BD n°37,80 et 82	BOULOGNE BILLANCOURT	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Commerces/Gravière" - 1, rue de Madagascar & 220, rue Jurien de la Gravière, section BN n° 14 et 19	BREST	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Louis Guilloux" - 110, rue Pierre Sémard, section BL n°800	BREST	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
49 rue Pierre Bérégovoy et 125-127 Boulevard Jean Jaurès, section C n°21 et 38	CLICHY LA GARENNE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
49 rue Pierre Bérégovoy et 125-127 Boulevard Jean Jaurès, section C n°21 et 38	CLICHY LA GARENNE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
14 et 16 rue Frankenthal, section BR n°66	COLOMBES	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
14 et 16 rue Frankenthal, section BR n°66	COLOMBES	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
24, rue des Usines, section AC n°97	CREIL	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
43, rue des Ateliers, section DE n°11 et 24	DIJON	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
43, rue des Ateliers, section DE n°11 et 24	DIJON	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
35, rue d'Alsace Lorraine, section J n°8	DRANCY	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
18 avenue du Général de Gaulle, section AI n°05	ESSOMES SUR MARNE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
18 avenue du Général de Gaulle, section AI n°05	ESSOMES SUR MARNE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Mont Lassois -4 rue Mousselot, section Z n°13 et la section ZH n°78 sur la commune de MONTLIOT ET COURCELLES	ETROCHEY	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
L'Hermione - 1, rue Victor Hugo, section AE n°431	FITZ JAMES	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
46, 48, 50 et 52 rue de la Forêt, section AD n°231, 236, 237, 238 et 239	FOUGERES			18 ans
82, Chemin de Saint-Pierre, section DI n°166,167,168 et 169	GIEN	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019 - Opération mixte de restructuration – rénovation – démolition - construction	Cf Convention type	18 ans
1, chemin des Bouteilles, section L n°79	L'HAY LES ROSES	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6, rue du Colombier, section AL N°62	IVRY SUR SEINE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
13, rue Jean Jacques Rousseau, section A n°66	IVRY SUR SEINE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
23, rue des Soeurs Lecoq, section BK n°235	JOIGNY	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Bléville" - 21, rue Maurice Genevoix, section OH n°203	LE HAVRE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
15, rue de la Chasse et 58 Bd Adolphe Langlois, section AT n°298	LIMAY	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
53/65, rue Rouget de Lisle, section Y n°142,145,162 et 168	NANTERRE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
26, rue Buzenval et 143 rue de Saint Cloud, section BX n°9, 13 16 et 17	NANTERRE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
2, rue du Cloître St Cyr, section BP n°114, 115,117,110 et 311	NEVERS	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
55 rue Lequesne, section H n°166	NOGENT SUR MARNE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
84, avenue du Docteur Arnold Netter, section AI n°4	PARIS 12	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
103 rue de L'Ouest, section DN n°74	PARIS 14	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
103 rue de L'Ouest, section DN n°74	PARIS 14	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
67 bis rue Dutot, section CK n°72	PARIS 15	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
6-8, rue Bellot, section AB n°39	PARIS 19	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
74 rue de Saint Fursy et 23bis rue Maurice Devillers, section AK n°133	PERONNE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
11, Route de Dijon, section AS n°275	PLOMBIERES LES DIJON	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
"Villa Heureuse" 1, Av. Joseph Bodin de Boismortier, section AK n°12	ROISSY EN BRIE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
Les Noues Bouchardes - Route nationale 439, section AC n° 24 à32, 35 à 45 et 108, 151 et 153	SAINT CLEMENT	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
46, avenue Romain Rolland, section AQ n°216	SAINT DENIS	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Lieu-dit "Proche le Fourneau -Cour Marmont", section AD n°212	SAINTE COLOMBE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
28, avenue Pierre de Coubertin, section AV n°231	SENS	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
12-22 allée de Suriège et 19 à 27 allée des Peupliers, section BV n°129, 130,131 et 207	SEVRAN	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
16, rue André Taboulet, section F n°702	VALENCE EN BRIE	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
Chemin rural - Lieu dit "Le Grand Pont", section ZD n°34	VERGIGNY	Transfert d'actif conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le CA du 20 mars 2019	Cf Convention type	18 ans
16 Rue Jean Pierre Timbaud, section AS n°223	LA COURNEUVE	SAILPI	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
3-9 avenue du Val Notre Dame, section AH n°163	SARTROUVILLE	SAILPI	Cf Convention type	18 ans
41-45, rue Anselme Rondenay, section CG n°143	VITRY SUR SEINE	SAILPI	Cf Convention type	18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
Alfortville (94) 6 rue Nelson Mandela	ALFORTVILLE	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 8 décembre 2020	CF convention type	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 21/10/2019
Alfortville (94) 6 rue Nelson Mandela	ALFORTVILLE	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 8 décembre 2020	CF convention type	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 21/10/2019
Montreuil (93100) 13 rue Brulefer	MONTREUIL	Terrain mis à disposition par l'EPFIF, convention doit être amendée une fois le titrage sur le terrain et le financement définitif obtenu	CF convention type	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 21/10/2019
Amiens (80) Paul Claudel 11 rue de l'Ours et de la Lune	AMIENS	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 19 juin 2020	CF convention type	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 1/06/2020
IVRY SUR SEINE (94) RS DELBREL 68 rue Jean Jacques Rouseau	IVRY SUR SEINE	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 10 juillet 2020	CF convention type	Location pour une durée de **18 ans** à compter du 1/06/2020
ESSOMES SUR MARNE (02400) La Colinette- 45 rue Président Roosevelt - **Nouvelle convention type suite construction**	ESSOMES SUR MARNE	Acte de vente d'OMENSIS à Coallia Habitat du 30/12/2015	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
ROSNY SOUS BOIS (93110) - 1 rue Jean Allemane **Nouvelle convention suite démolition / reconstruction foyer**	ROSNY SOUS BOIS	Bail emphytéotique entre OSICA et Coallia Habitat du 23/12/2011	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
MONTARGIS (45) 16 bis boulevard des Belles Manières	MONTARGIS	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
L' HAY LES ROSES (94) 144 avenue de Stalingrad	L'HAY LES ROSES	Propriété Coallia Habitat	Cf Convention type	Location pour une durée de 18 ans
AMIENS (80) 181 rue du Faubourg de Hem / 18 rue Verrier Lebel	AMIENS	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
COURBEVOIE (92) 111/115 rue des Fauvelles	COURBEVOIE	Acte de vente de Coallia à Coallia Habitat du 22 novembre 2021	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
CREIL (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	CREIL	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Convention	Ville	Origine de la propriété	Modalités essentielles de la convention	Durée de la convention
CREIL (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	CREIL	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
CREIL (60) 59 rue du Plessis Pommeraye	CREIL	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
ANTONY (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	ANTONY	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
ANTONY (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	ANTONY	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
ANTONY (92) 7 rue Galilée / 1 rue Pierre Gilles de Gennes	ANTONY	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
EPINAY SUR SEINE (93800) 221 route de Saint Leu	EPINAY SUR SEINE	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans
MONTREUIL (93100) 12 rue Emile Zola	MONTREUIL	Propriété Coallia Habitat	CF convention type	Location pour une durée de 18 ans